

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France

Séance plénière du 31 mars 2023

 Accès au logement

 Amélioration du parc

 Hébergement et insertion

 Production de logements sociaux

Ordre du jour

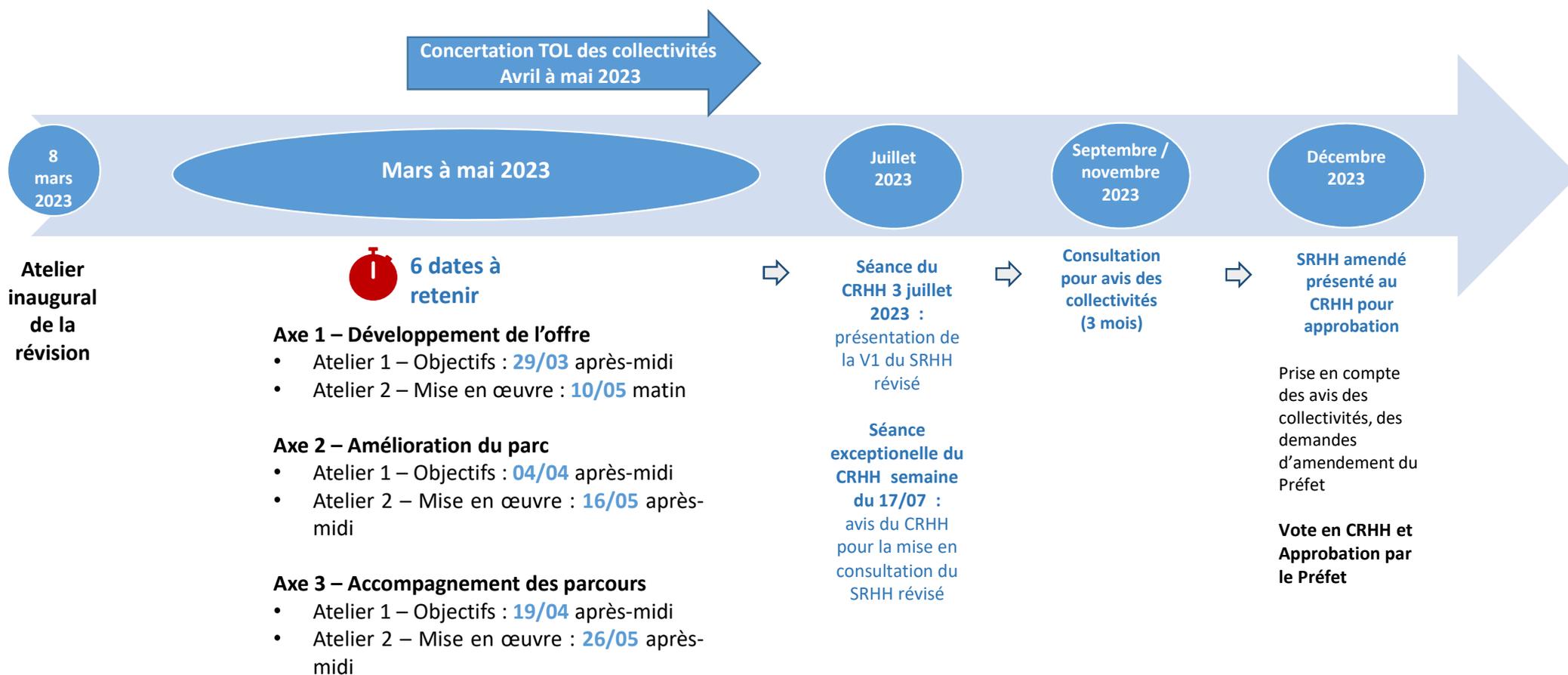
- **Avis sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2022**
- **Point d'information sur le calendrier de révision du SRHH**
- **Présentation du Bilan de l'action en faveur du logement et de l'hébergement pour l'année 2022**
 - Bilan de l'action du Conseil régional en faveur du logement
 - Bilan financier de l'action de l'État en faveur du logement et de l'hébergement
 - Bilan de la Banque des Territoires
 - Bilan d'Action Logement
- **Avis sur le projet de programmation des aides à la pierre 2023**
- **Avis sur le projet de convention de délégation des aides à la pierre pour la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine**
- **Avis sur le projet de cadrage des futurs avis du CRHH d'Île-de-France sur les demandes d'agrément des opérateurs *Mon accompagnateur Renov'***
- **Avis sur le projet de modification du Règlement intérieur du CRHH d'Île-de-France**

Avis sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2022

Point d'information sur le calendrier de la révision du SRHH

Actualisation du calendrier de la révision du SRHH

Vers un SRHH 2024/2029, étapes de la révision en 2023



Présentation du Bilan de l'action en faveur du logement et de l'hébergement pour l'année 2022



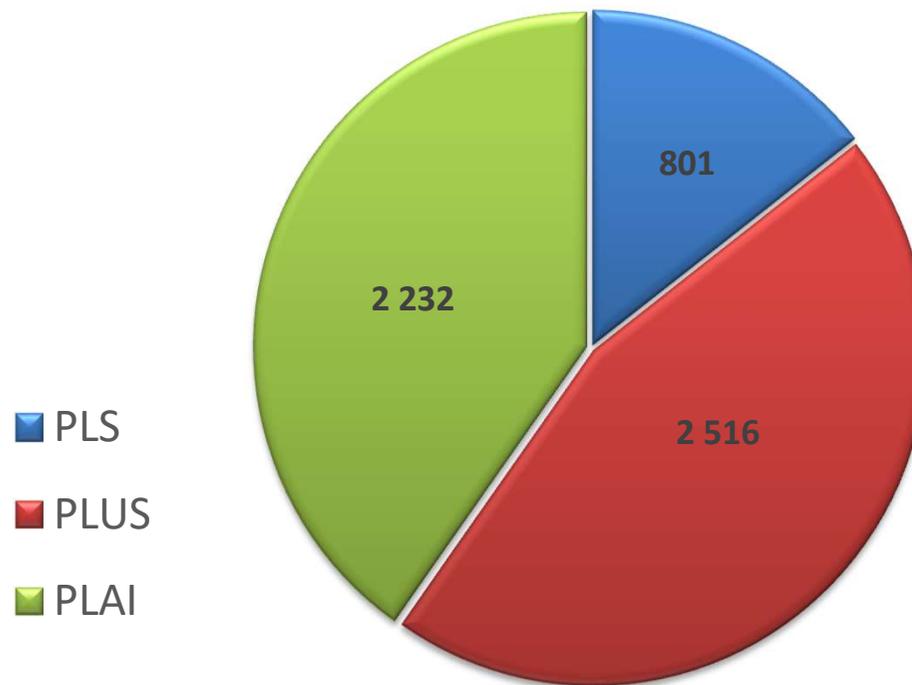
**BILAN DE L'ACTION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
EN FAVEUR DU LOGEMENT
ANNÉE 2022**

31 mars 2023

PRODUCTION LLS

	Logements	AP
PLS	801 (14,44%)	3,740 M€ (9,66%)
PLUS	2 516 (45,345%)	14,565 M€ (40,54%)
PLAI	2 232 (40,22%)	20,433 M€ (49,29%)
Total	5 549 (100%)	38,738 M€ (100%)

Répartition par conventionnement :



PRODUCTION LLS

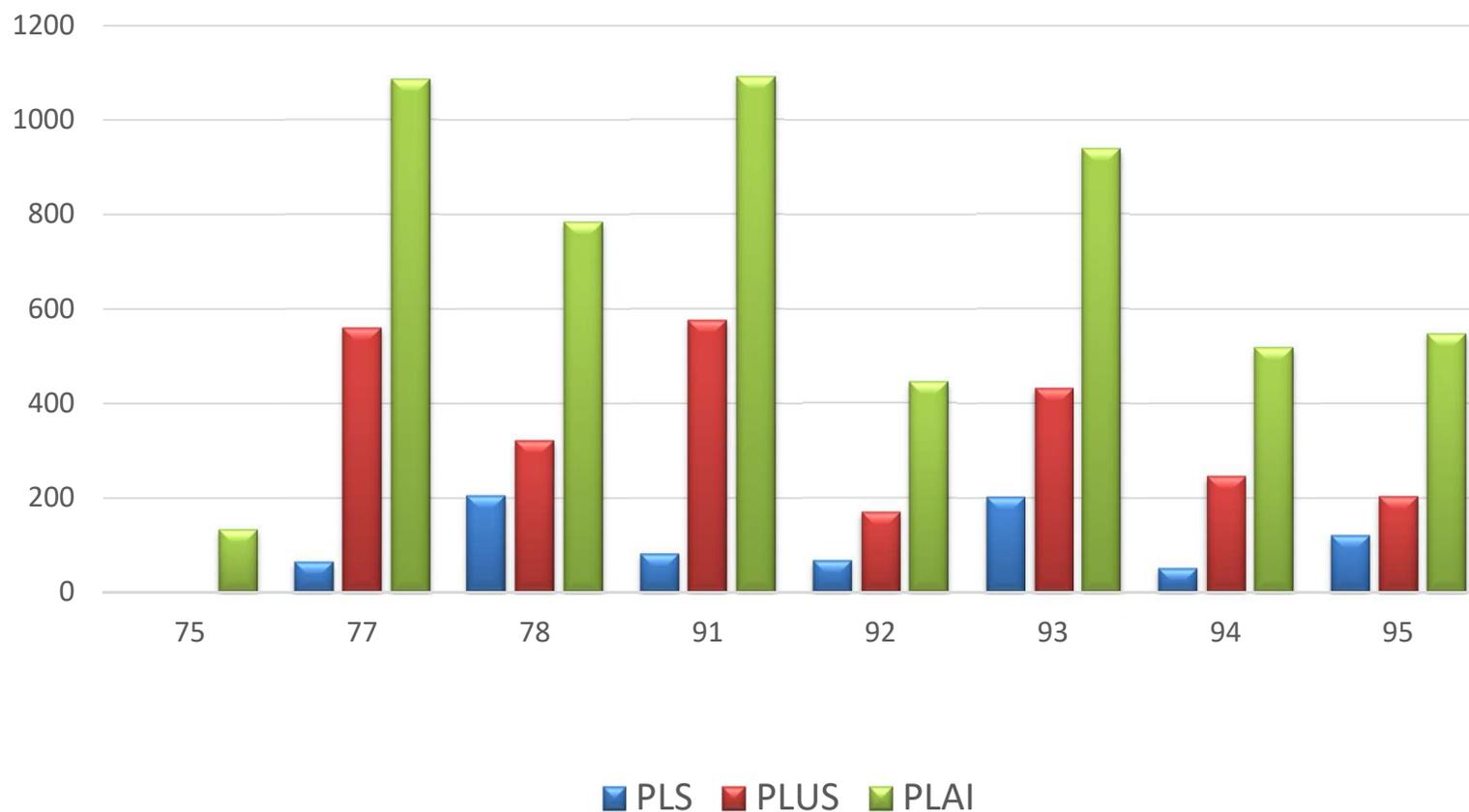
- **Soutien régional à la production de logements locatifs intermédiaires PLS**
801 logements dont 54 % financés dans des communes disposant de plus de 25 % de logements locatifs sociaux et 84 % dans des communes de plus de 20 % de logements locatifs sociaux.
- **Soutien régional à la production de logements locatifs sociaux PLUS**
2 516 logements dont 69 % dans des communes ou arrondissements disposant de moins de 25 % de logements locatifs sociaux.
- **Soutien régional à la production de logements locatifs très sociaux PLAI**
2 232 logements dont 72 % dans des communes ou arrondissements disposant de moins de 25 % de logements locatifs sociaux.

A noter : **11** programmes spécifiques (résidences sociales, pensions de famille...) représentant **332** logements ont été accompagnés, à Paris, dans les départements de l'Essonne, du Val-de-Marne, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.



PRODUCTION LLS

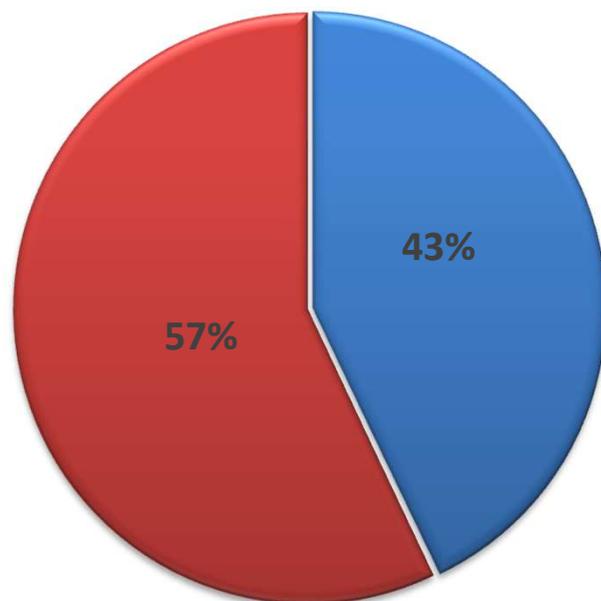
Répartition des logements financés par département



PRODUCTION POUR JEUNES ET ETUDIANTS

	Logements	Places	AP
Etudiants	1 343	1 413	8,902 M€
Jeunes et apprentis	715	777	9,380 M€

Typologie des logements financés :



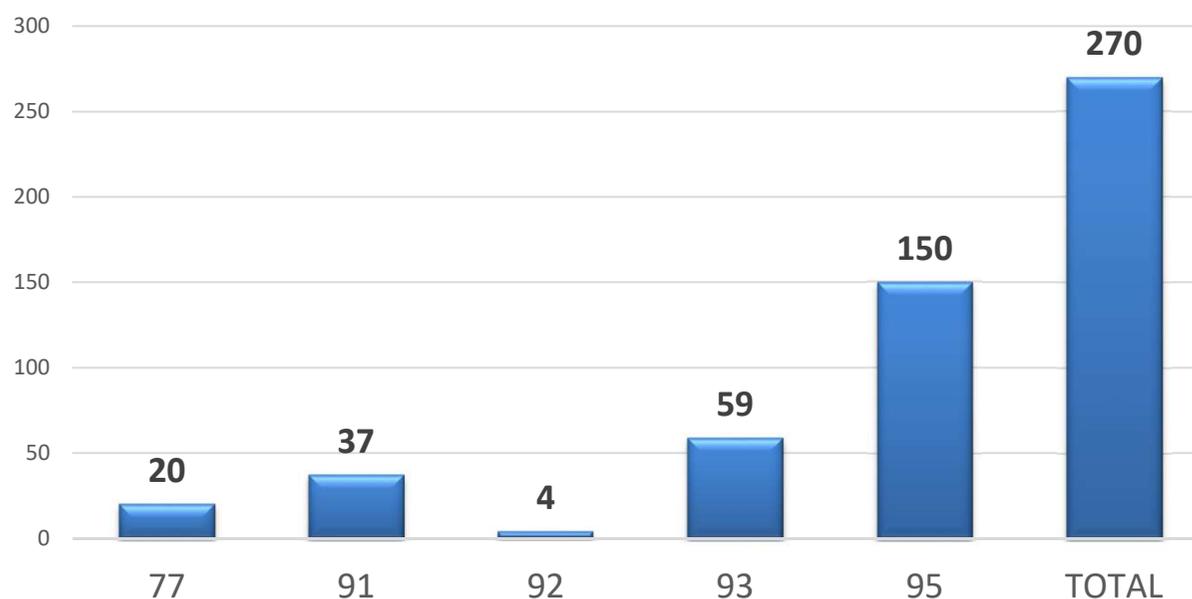
■ PLUS ■ PLS



AIDE EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE

1,367 M€ affectés permettant la création de **270** nouveaux logements destinés en priorité à des « travailleurs clés ».

Répartition par département



RENOVATION DES PASSOIRES THERMIQUES

- **8,210 M€** affectés au titre du programme « Lutte contre la précarité énergétique »,
- **contractualisation avec 8 nouveaux bailleurs sociaux** qui se sont engagés avec la Région pour une période de 3 ans,
- **3.980 logements** qui ont donné lieu à un soutien financier régional :

Bénéficiaires	Logements	Subvention
Antin Résidences	40	80 000 €
3F Résidences	154	308 000 €
Vilogia	318	636 000 €
Les Résidences	1034	2 068 000 €
Logial Coop	422	844 000 €
Habitat 77	995	2 240 000 €
OPAC Val d'Oise Habitat	887	1 774 000 €
Erigère	130	260 000 €
	3 980	8 210 500 €

AIDES AU PARC PRIVE

Action en faveur des copropriétés en difficulté

10,737 M€ affectés en 2022 pour des travaux de réhabilitation et des mesures d'appui en ingénierie :

9,885 M€ d'aides aux travaux de réhabilitation dans 10 ensembles immobiliers et 1 814 logements ayant bénéficié du label « copropriétés en difficulté soutenues par la Région » et situés dans les communes de Chelles, Le Mée sur Seine, Les Mureaux, Evry-Courcouronnes et Clichy-sous-Bois.

0,852 M€ pour accompagner **10** mesures d'appui en ingénierie (diagnostics, missions de suivi-animation, aides à la gestion, aides aux procédures contentieuses, missions d'ingénierie transversale) en faveur de copropriétés situées dans les communes de Chelles, Verneuil-sur-Seine, Savigny-sur-Orge, Evry-Courcouronnes, Villiers-le-Bel et Garges-lès-Gonesse.

AIDES AU PARC PRIVE

Soutien à la création de logements en bail réel solidaire (BRS)

1,433 M€ affectés en 2022 pour le nouveau dispositif d'appui à la création de logements en bail réel solidaire :



13 programmes totalisant **317** logements situés à Paris, Serris, Plaisir, Bagneux, Colombes, Malakoff, Nanterre, Rueil-Malmaison, Montreuil, La Plaine-Saint-Denis, Ivry-sur-Seine, Thiais et en bordure conjointe de Noisy-le-Grand et de Villiers-sur-Marne.

RENOUVELLEMENT URBAIN

ACCOMPAGNEMENT DU NPNRU

12,604 M€ de subventions affectés pour le NPNRU

- **1,842 M€** pour soutenir des opérations en PRIR
- **10,762 M€** pour soutenir des opérations en PRIN

70% des affectations en faveur de constructions, réhabilitations ou reconstructions des groupes scolaires pour 5 opérations situées dans les communes de Montereau-Fault-Yonne, Evry-Courcouronnes, Chanteloup-les-Vignes, La Courneuve et Clichy-sous-Bois.

30% des affectations en faveur de l'extension d'une école maternelle à Epinay-sur-Seine et la création d'un pôle enfance à Evry-Courcouronnes.

PARTENARIAT AVEC LA FAS ILE-DE-FRANCE

Depuis plusieurs années, la Région met en œuvre, avec la FAS IDF qui en assure la gestion, un dispositif permettant de sécuriser un parc d'environ **8.000 logements d'insertion** pour ménages défavorisés. Il repose sur :

- des aides destinées au financement de dépenses exceptionnelles : dégradations, Impayés, vacance exceptionnelle, procédures contentieuses ;
- des avances pour traiter des problèmes ponctuels de trésorerie, et préfinancer des gros travaux engagés sur les parties communes pour les logements en copropriété.

Pour la période 2022-2024, il est financé à hauteur de **5,255 M€**.



intègre une mesure nouvelle visant à aider à solvabiliser des jeunes en situation précaire pour accéder à un logement :

versement à l'organisme bailleur d'un forfait de 200 € ou 150 € mensuels, sur une période de quatre mois, pour couvrir une partie du loyer,

public visé : jeunes de 18-25 ans relevant d'un contrat d'engagement jeunes, en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, en alternance, y compris les décrocheurs en CFA,

- Objectif : **4 000 jeunes**.

ACTION EN FAVEUR DES MAIRES BATISSEURS

100 quartiers innovants et écologiques

L'aide régionale porte sur les équipements en investissement et s'adresse aux communes, EPCI à fiscalité propre et EPT qui engagent une démarche de production de logements avec des objectifs quantifiés.

14 nouveaux lauréats ont bénéficié de **50,59 M€** pour des programmes d'action représentant un engagement global de près de **17 000 logements**.

Quartier	Commune	Département	Nombre de logements
Satory Ouest	Versailles	78	4 300
ZAC Jean Zay	Antony	92	506
Diderot Audran	Courbevoie	92	190
La Haie Griselle	Boissy-Saint-Léger	94	718
Campus Cachan	Cachan	94	310
Haut du Mont-Mesly	Créteil	94	999
Val de Fontenay – Alouettes	Fontenay-sous-Bois	94	2 500
Le Village	Villiers-le-Bel	95	400
Charles Renard Est	Saint-Cyr-l'École	78	330
Centre Bourg	Morigny-Champigny	91	51
Les Chambards - Quartier Nord	Bois-Colombes	92	1 400
Orgemont	Epinay-sur-Seine	93	1 455
Bossut	Pontoise	95	2 600
Opération multisites	Taverny	95	1 160
		TOTAL	16 919

ACTION EN FAVEUR DES MAIRES BATISSEURS

AMI Reconquérir les friches franciliennes

La Région soutient les collectivités et les aménageurs qui interviennent pour leur compte à mettre en œuvre des projets de requalification de friches industrielles, commerciales ou agricoles et leur utilisation dans des projets d'aménagement.



En 2022, sur 35 lauréats retenus pour près de 18 M€ de subventions, 9 projets sur la thématique logement ont été soutenus pour **5,980 M€** permettant d'envisager à terme la création d'au moins **2 461 logements**.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les financements accordés par l'État en 2022

Pour l'hébergement et le logement

 Accès au
logement

 Amélioration
du parc

 Hébergement
et insertion

 Production
de logements
sociaux

Engagements financiers de l'État en Île-de-France en 2022 (aides directes)

121 686 *
places
d'hébergement

21 805
nouveaux logements
sociaux agréés en offre
nouvelle

15 900
diagnostics
d'accompagnement
vers et dans le
logement
depuis janvier 2020

75 055
logements aidés dans le
parc privé (Anah yc
MPR)

3 706
logements agréés
pour la reconstitution
Anru

2 706
logements locatifs
sociaux rénovés grâce
aux crédits du plan de
relance

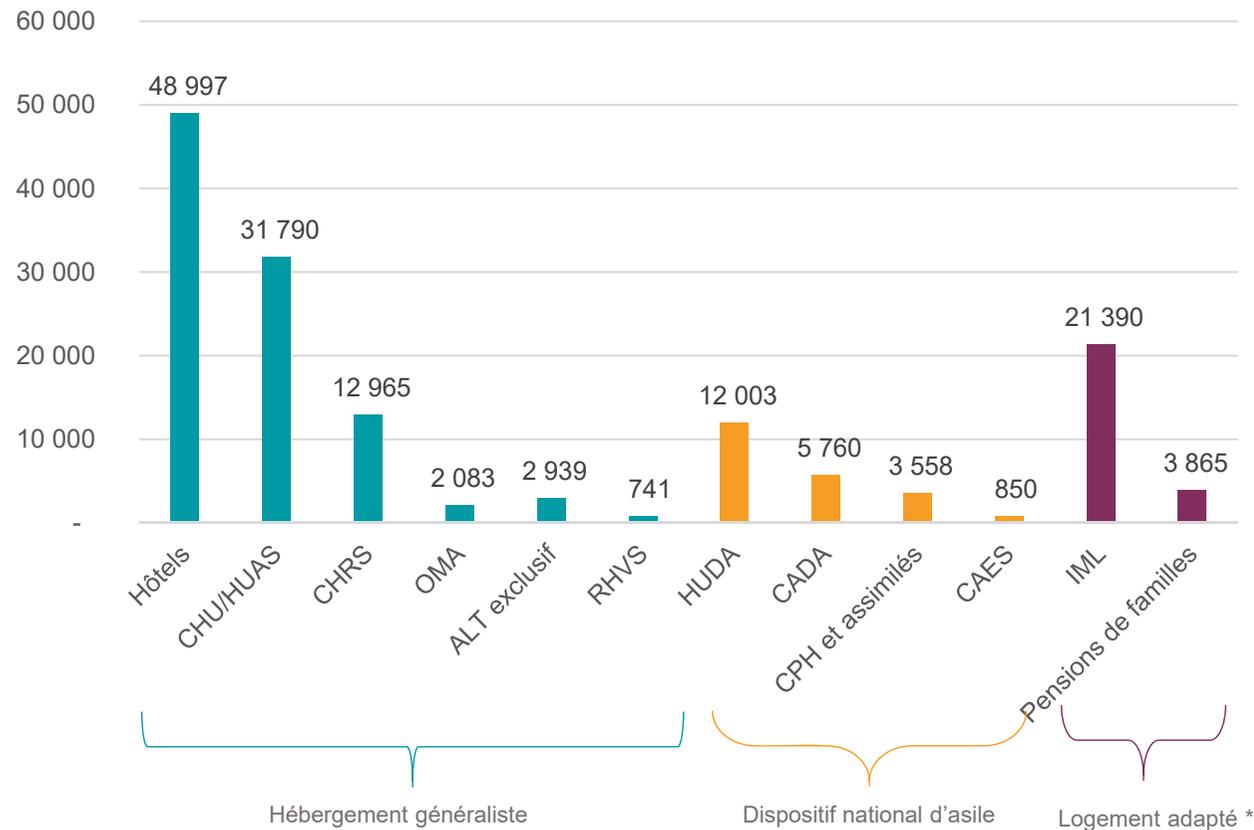
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	Immigration et asile	Intégration des réfugiés
1 202 M€	226 M€	34 M€
BOP 177 (budget d'orientation provisoire)	BOP 303	BOP 104
Inclusion sociale et protection des personnes	Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
9 M€	15,6 M€	193 M€
BOP 304		BOP 135
Aides de l'Anah (yc MPR)	Engagements Anru (NPNRU)	Effort global (hors APL)
445 M€	407 M€	2 532 M€

**hors IML et pensions de famille, hors places exceptionnelles mobilisées pour l'Ukraine*

Hébergement et insertion



Nombre de places du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303, 104)



- 121 686 places d'hébergement
- 25 255 places en logements adaptés

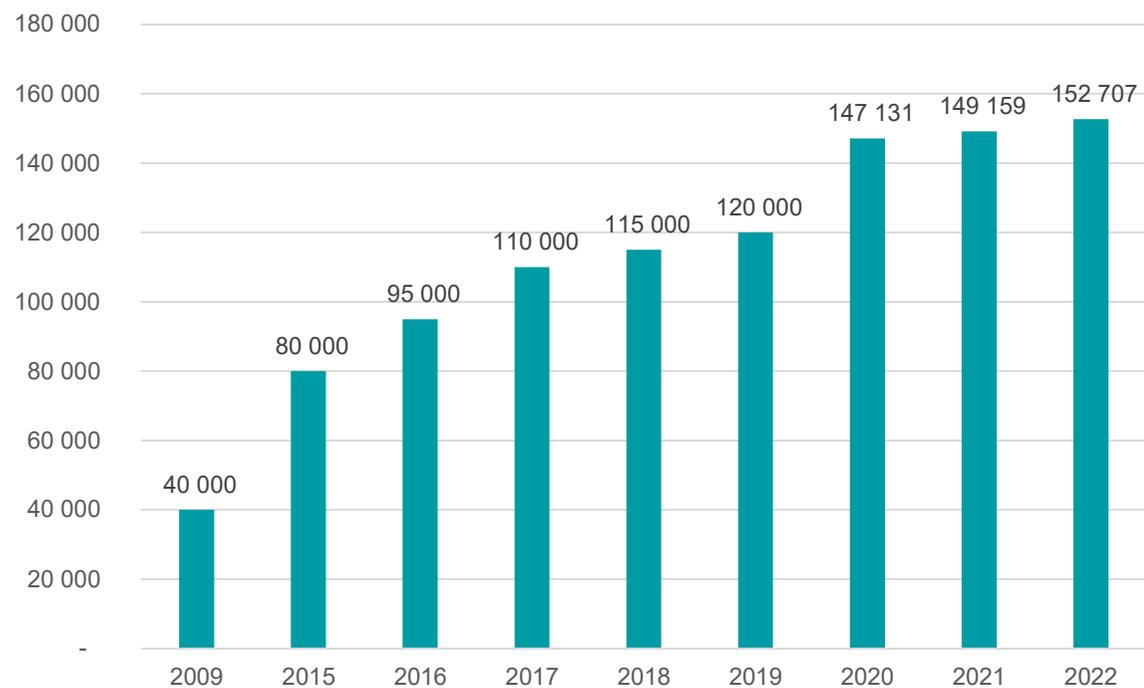
CHU : centre d'hébergement d'urgence
HUAS : hébergement d'urgence avec accompagnement social
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
OMA : opération de mise à l'abri
ALT : aide au logement temporaire
RHVS : résidence hôtelière à vocation sociale
HUDA : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
CADA : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CPH : centre provisoire d'hébergement
CAES : centre d'accueil et d'examen des situations
IML : intermédiation locative

* Les résidences sociales autre que les pensions de famille ne sont pas financées par les BOP 177, 303, 104 et n'apparaissent donc pas dans le total présenté

Pour dispositif Ukraine voir le zoom Ukraine

Sources : enquête mensuelle Dihal et suivi Drihl

Évolution du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303, 104)



De **40 000** places en 2009
à **152 707** incluant le
logement adapté.

Sources : FINESS, enquête « localisation des nuitées hôtelières », Drihl

Zoom sur l'accueil des Ukrainiens en 2022

En 2022, plus de 10 000 places d'hébergement ont été successivement ouvertes pour accueillir et prendre en charge les personnes déplacées en provenance d'Ukraine au sein d'accueils de jour et d'accueils de courte durée (SAS) au titre du BOP 303 :

	Accueil de jour	Hubs de courte durée	Capacité hébergement <i>ad hoc</i>	Transports	Total
IDF	2 952 157	18 239 116	46 080 340	782 165	68 053 778

Des logements ont également été mobilisés pour cet accueil dans le cadre de l'intermédiation locative ou de l'hébergement citoyen avec un accompagnement social réalisé par des associations mandatées par l'Etat au titre du BOP 177 :

	IML	Hébergement citoyen	Ingénierie	Total
IDF	1 500 511	1 074 806	573 227	3 148 544

162 logements ont ainsi été mobilisés dans le cadre de l'IML, pour 439 personnes.

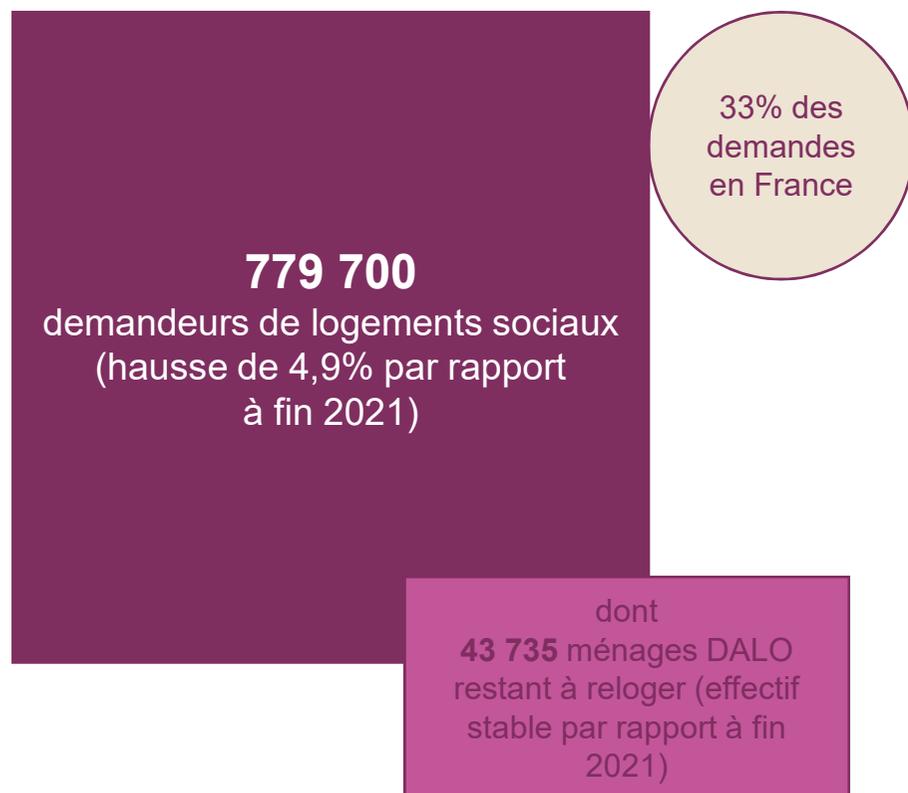
2 675 personnes accompagnées en 2022 (personnes "uniques" sans doublon) dans le cadre d'un hébergement citoyen soutenu par l'Etat.

Accès au logement

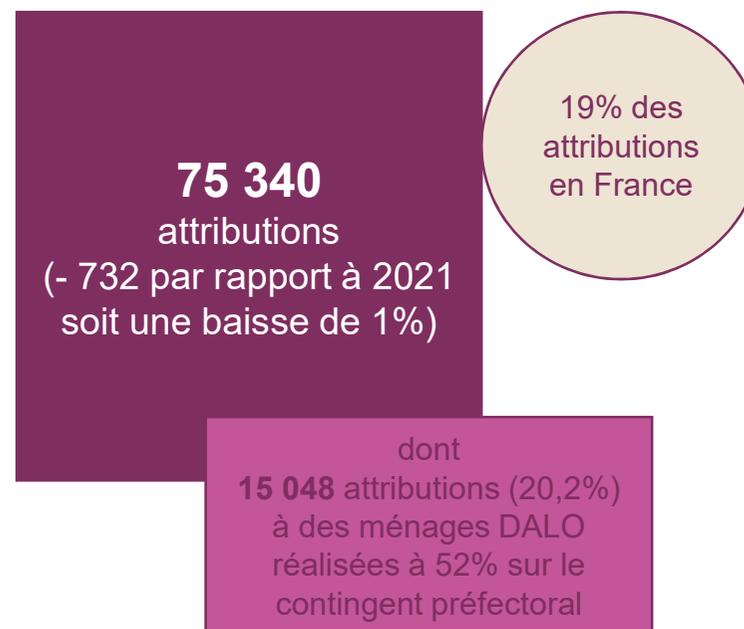


Accès au logement social des publics prioritaires

Au 31 décembre 2022



En 2022



Source : Drihl

mercredi 29 mars 2023

Les financements accordés par l'État en 2022 pour l'hébergement et le logement

26

Intermédiation locative (Solibail)



60 600 000 €
(56 460 000 €
en 2021)



459 logements captés
(669 en 2021)
1 617 ménages entrés
dans le dispositif



Fin 2022, un parc de
7 000 logements
21 390 personnes accueillies

64% des ménages entrés dans le dispositif sont
issus de l'hôtel et 26% d'une structure
d'hébergement

1 360 ménages ont quitté leur logement Solibail

87,4% pour accéder à un logement autonome et pérenne

AVDL et Dalo

Financement
fond national
AVDL
15 600 000 €

15 900 ménages
accompagnés
(depuis 2020)



2 059 ménages relogés

18 577 ménages reconnus prioritaires et urgents
au titre du Dalo en 2022 (21 300 en 2021)

37,5 M€ : gestion du Dalo (COMED, contentieux Dalo)
(35,6 M€ en 2021)

Moyens alloués à la prévention des expulsions sur le BOP 177 en 2022

Montants alloués sur le BOP 177, dont les deux premiers dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté :

- **1 490 000 €**, pour le dispositif « équipes mobiles de prévention des expulsions »
- **495 000 €** pour le recrutement de 9 chargés de mission prévention des expulsions au sein de conseils départementaux pour renforcer les CCAPEX
- **4 355 893 €** pour l'abondement exceptionnel du fonds de solidarité logement (FSL)

Quelques éléments de bilan du dispositif « **équipes mobiles** » :

- Des résultats **encourageants**, avec une montée en charge et en efficacité lors du 1^{er} semestre de la deuxième année du dispositif
- Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2022, **3 187 ménages ont été contactés** dont **1 206 ont été rencontrés** au mois une fois
- 10% des ménages rencontrés ont vu leur impayé résorbé

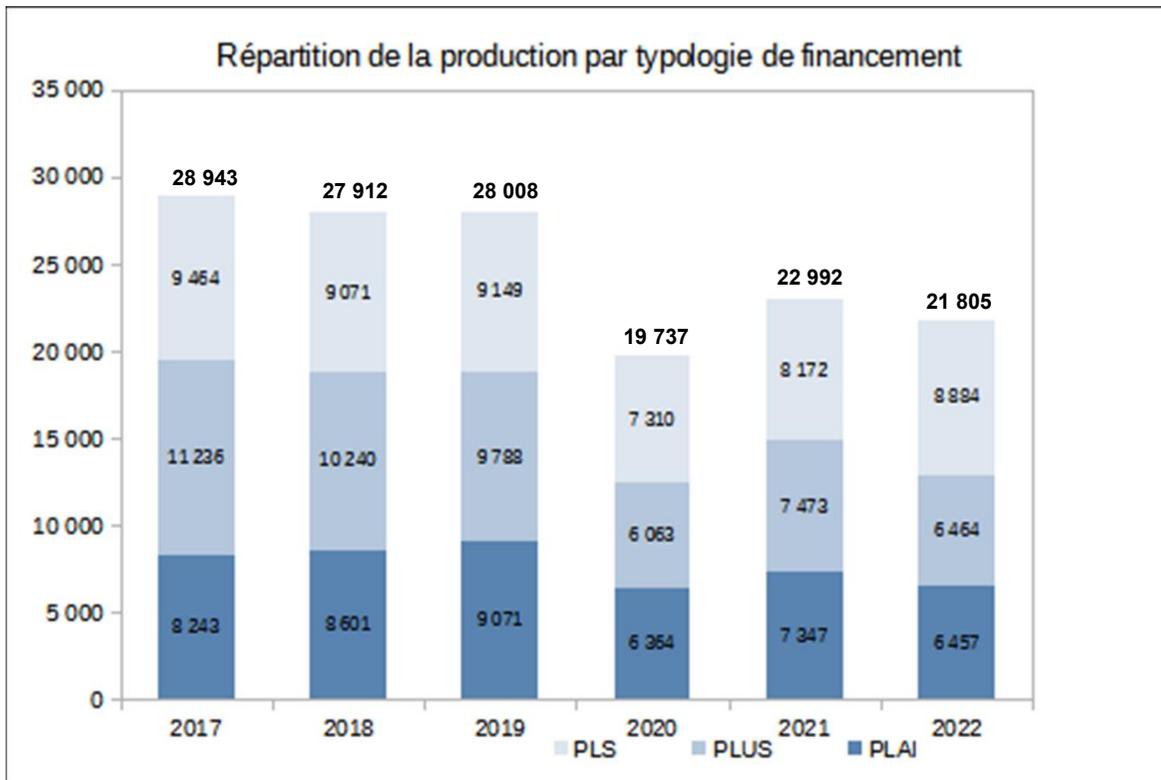
Source : Drihl

jeudi 30 mars 2023

Production de logements



Logements sociaux agréés en 2022



Source : Sisal, Ioda

21 805 logements sociaux agréés en offre nouvelle au titre du FNAP et **3 706** au titre de l'Anru, soit **25 511** logements sociaux agréés en 2022 (+5%)

6 457 PLAI agréés dont :

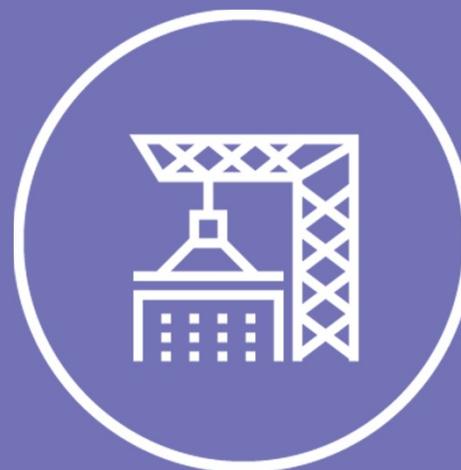
- **4 191** logements ordinaires
- **2 266** logements en hébergement, résidences sociales, résidences universitaires, et pensions de famille

Aide à la relance de construction durable 2022

Aide exceptionnelle (plan de relance) versée aux communes ayant atteint *a minima* 85% de l'objectif contractualisé (nombre de permis de construire de septembre 2021 à août 2022)

	Objectifs contractualisés		Bilan des autorisations		
	Nb de communes ayant contractualisées	Logements autorisés tous logements	Logements autorisés ouvrant droit à l'aide	Montant d'aide estimé	Nb de communes bénéficiant de l'aide
75	0	0	0	0	0
77	49	7 636	5 447	7 224 325 €	40
78	44	7 903	5 189	5 212 750 €	24
91	34	4 672	3 383	4 351 500 €	24
92	27	14 535	13 008	14 607 750 €	24
93	34	13 565	11 839	11 626 539 €	28
94	30	10 928	10 002	10 607 162 €	25
95	33	5 370	4 398	5 316 600 €	22
Total IDF	251	64 609	53 266	58 946 626	187

Accession à la propriété



Organismes de foncier solidaire (OFS) agréés et logements en bail réel solidaire (BRS) livrés

Nom de l'OFS	Date agrément
Coopérative Foncière Francilienne	24 octobre 2017
Habitat et Humanisme	20 décembre 2018
Foncière de la ville de Paris	11 février 2020
Sequens	11 février 2020
ANTIN résidence	17 novembre 2020
OFS de Maisons-Alfort	12 janvier 2021
Foncière Solucia	13 février 2020
I3F	3 août 2020

Source : Sisal

Nom de l'OFS	Date agrément
OFS des Yvelines	22 juin 2021
LOGIREP	22 juin 2021
OFS de Plaine Commune	21 juillet 2022
Expansiel Promotion	21 juillet 2022
Logeo Seine	21 juillet 2022
Hauts-de-Seine Habitat	4 novembre 2022
CDC habitat social	4 novembre 2022

Au 31 décembre 2022, 15 OFS étaient agréés.

L'enquête annuelle de livraison des BRS a été réalisée entre le 1er janvier et le 30 juin 2022 : en 2021, 11 logements en BRS ont été livrés à Pantin (93) par la Coopérative foncière francilienne.

Source : enquête annuelle Drihl auprès des OFS agréés

Amélioration du parc de logements



Aides de l'Anah aux propriétaires



Rénovation énergétique

- ➔ 295 M€ d'aides
- ➔ 63 828 logements bénéficiaires



Traitement de l'habitat indigne et très dégradé

- ➔ 35 M€ d'aides
- ➔ 4 004 logements traités



Adaptation à la perte d'autonomie

- ➔ 4,6 M€ d'aides
- ➔ 986 logements adaptés



Développement du parc à loyers maîtrisés

- ➔ 1,1 M€ d'aides (subventions aux propriétaires bailleurs dans le cadre de conventionnement avec travaux et sans travaux)
- ➔ 77 logements

Source : Anah

Zoom sur les aides spécifiques à la rénovation énergétique

73 859 logements rénovés en 2022

- 62 132 logements rénovés avec **MaPrimeRénov'**, dont 74% de propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes et 26% de propriétaires aux revenus intermédiaires ou supérieurs
- 10 031 logements rénovés avec **MaPrimeRénov' Copropriété**, dont 63% sont en copropriété fragile
- 1 696 logements rénovés grâce à **Ma Prime Renov Sérénité**

352,6 M€ de subventions au total



MaPrimeRénov' Copropriété
Mieux chez moi, mieux pour la planète



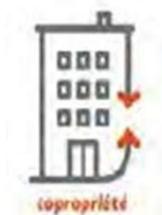
Intervention sur les copropriétés fragiles ou en difficulté

	Total engagé en 2020	Total engagé en 2021	Total engagé en 2022
Copropriétés en difficulté	44 510 576 €	58 380 810 €	67 560 715 €
Copropriétés fragiles	11 719 329 €	21 194 947 €	43 293 301 €
Total	56 229 905 €	79 575 757 €	110 854 016 €

Un total de **110,8 M€ engagés** en 2022 sur les copropriétés dégradées et fragiles (+39,3%)

Source : Anah

- Pour les **copropriétés en difficulté**, en 2022, **les engagements financiers** ont été répartis entre la Seine-Saint-Denis (25,5%), la ville de Paris (23,1%), et le Val-de-Marne (20,4 %), notamment sur l'importante opération Anotéra à Orly)
- Pour les **copropriétés fragiles**, les engagements régionaux ont été très élevés en 2022 sur des départements comme le Val d'Oise (23 % des engagements régionaux), Paris (17,6%) ou encore le Val de Marne (16,6%), mais tous les territoires ont beaucoup engagé sur ce dispositif.



Bilan annuel Banque des Territoires

Chiffres clés 2022 :

**3,148 Mds €
de prêts au logement social**

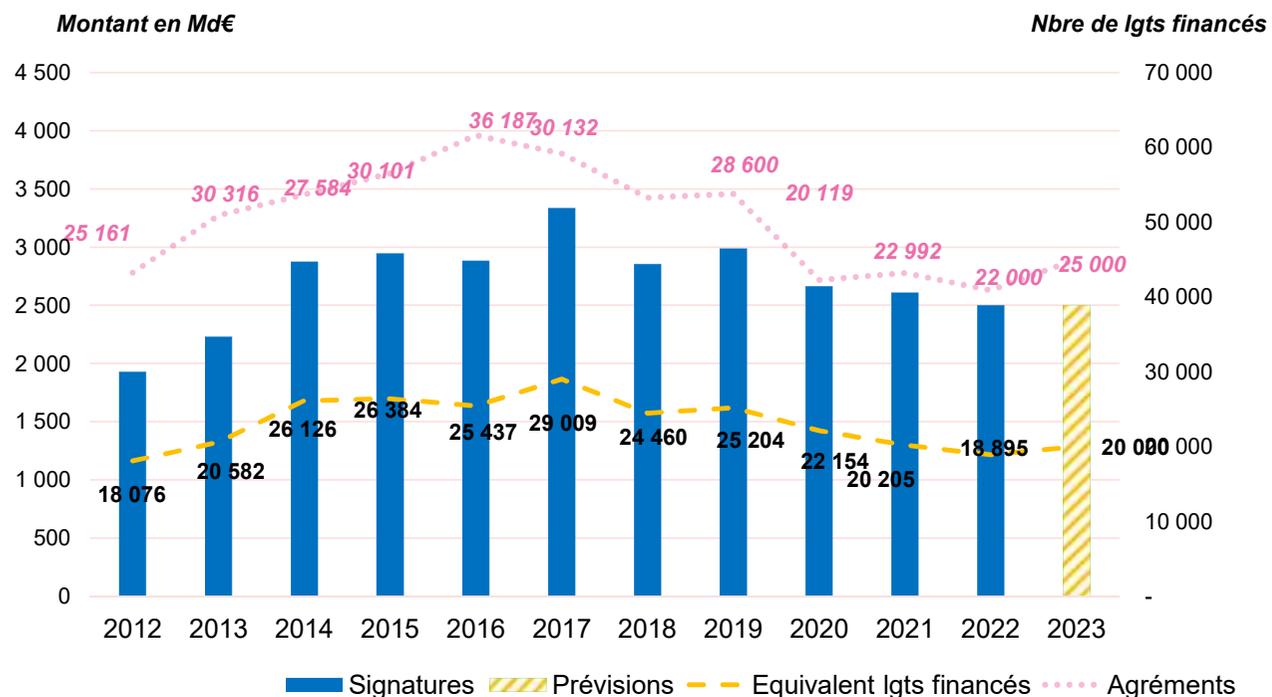
18 895 LLS financés

540 M € de la réhabilitation

26 450 LLS réhabilités financés

**37 M€ de PHB 2.0
constructions vertes**

Les financements du Logement Locatif Social hors réhabilitation



Vue d'ensemble

LS financés	Production	Réhabilitation	Total
75	4 675	4 378	9 053
77	1 812	2 579	4 391
78	2 440	1 164	3 604
91	2 974	2 286	5 260
92	1 193	3 473	4 666
93	2 660	6 314	8 974
94	1 659	3 933	5 592
95	1 482	2 323	3 805
Total	18 895	26 450	45 345

Segments	Total 2021 (en K€)	Total 2022 (en K€)	Taux de variation
Habitat spécifique	131 890	281 576	113%
Logement locatif social	2 947 608	2 866 893	-3%
<i>dont réhabilitation</i>	468 812	540 476	15%
Total	3 079 498	3 148 469	2%

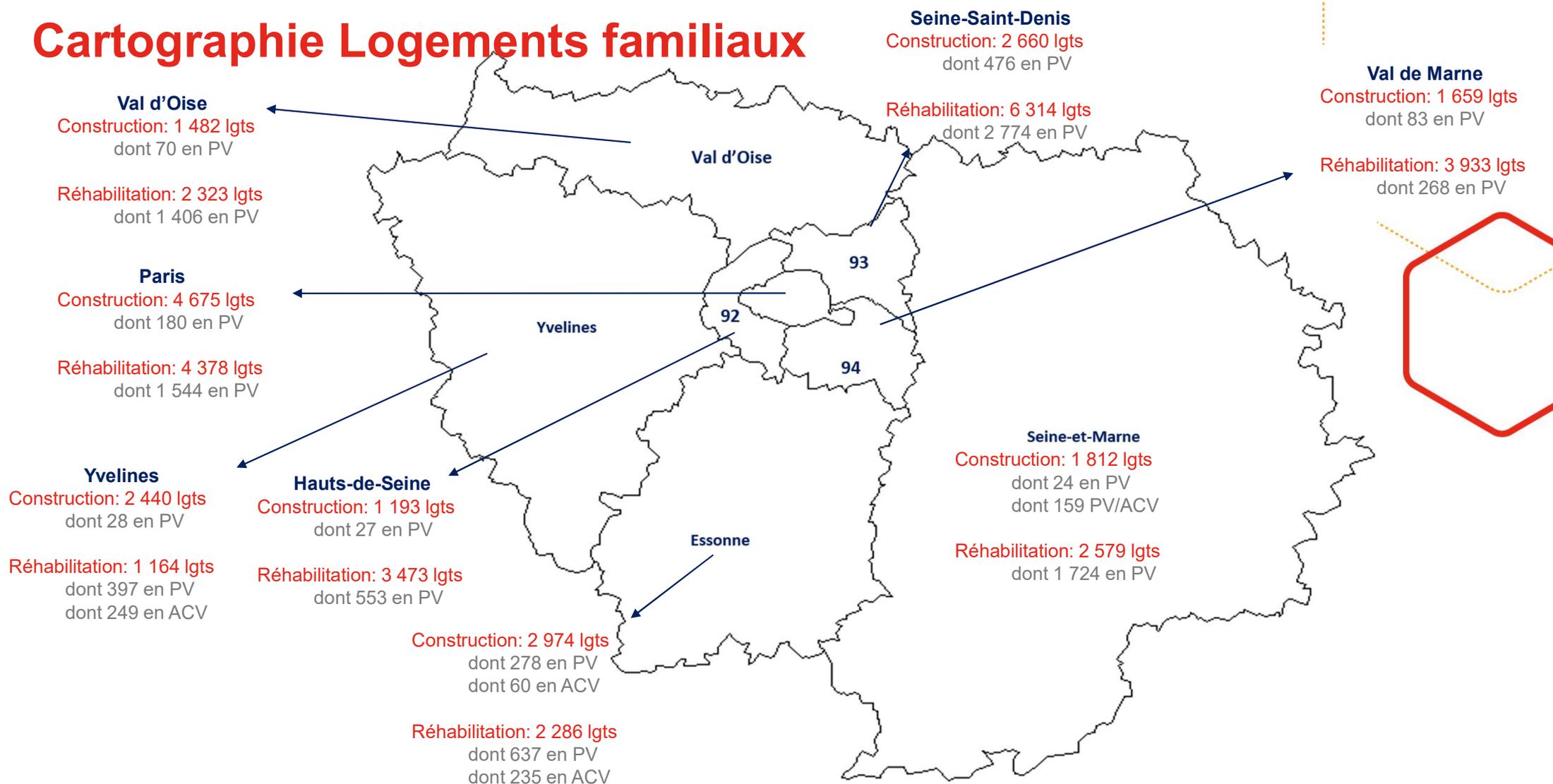
Equivalents logements HS financés	Habitat pour les jeunes	Logement d'insertion et hébergement	Logement gendarmes et sapeurs	Médico-social	Total
75	139	355		85	579
77	254	236	100		590
78		571		300	871
91	86	69		197	352
92	502	505		174	1181
93	327	326		103	756
94	72	556		60	688
95	451				451
Total	1 831	2 618	100	919	5 468

Définition « Habitat Spécifique »:

Le segment "Habitat spécifique" regroupe les interventions répondant aux politiques publiques sur les besoins d'habitat non couverts par les logements HLM familiaux :

- les établissements et services médico-sociaux;
- l'habitat des jeunes, étudiants;
- l'habitat des personnes démunies;
- les institutions pour l'enfance en difficulté;
- les aires d'accueil des gens du voyage;
- les logements de fonction pour gendarmes, pompiers et policiers

Cartographie Logements familiaux



Cartographie Habitat Spécifique

Val d'Oise
451 équivalents lgt dont:
-Habitat pour les jeunes: 451

Paris
579 équivalents lgt dont:
-Médico social: 85
-Habitat pour les jeunes: 139
-Insertion et hébergement: 335

Hauts-de-Seine
1 181 équivalents lgt dont:
-Médico social: 174
-Insertion et hébergement: 505
-Habitat pour les jeunes: 502

Yvelines
871 équivalents lgt dont:
-Médico social: 300
-Insertion et hébergement: 571

352 équivalents lgt dont:
-Médico social: 197
-Insertion et hébergement: 69
-Habitat pour les jeunes: 86

Seine-Saint-Denis
756 équivalents lgt dont:
-Médico social: 103
-Insertion et hébergement: 326
-Habitat pour les jeunes: 327

Val de Marne
688 équivalents lgt dont:
-Médico social: 60
-Insertion et hébergement: 556
-Habitat pour les jeunes: 72

Seine-et-Marne
590 équivalents lgt dont:
-Insertion et hébergement: 236
-Habitat pour les jeunes: 254
-Logements gendarmes et pompiers: 100



Bilan des aides et services délivrés par Action Logement Services en Ile-de-France

CRHH du 31 mars 2023



Plus de 160 000 ménages salariés aidés

Ménages	2021	2022	Evolution	Part des jeunes***
Aides financières	66 296	63 628	- 4%	82%
Services *	85 100	98 068	+ 15%	75%
Total **	151 396	161 696	+ 7%	78%

* Les services comprennent les familles logées, les contrats VISALE et les engagements réciproques signés

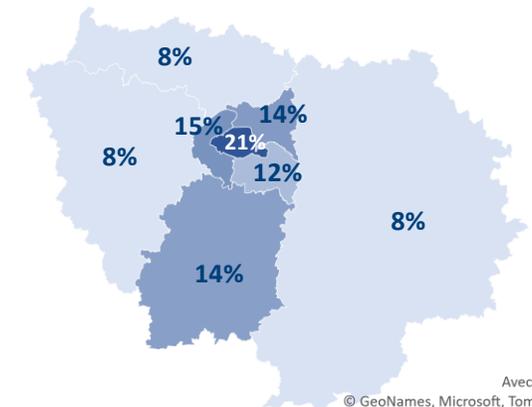
** hors ménages aidés dans le cadre de l'ingénierie sociale.

*** Aides financières utilisées principalement par les jeunes : MobilJeune – VISALE - PIV Mobilité

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

66 643 contrats signés
(+22% par rapport à 2021)

95% des bénéficiaires ont
moins de 30 ans

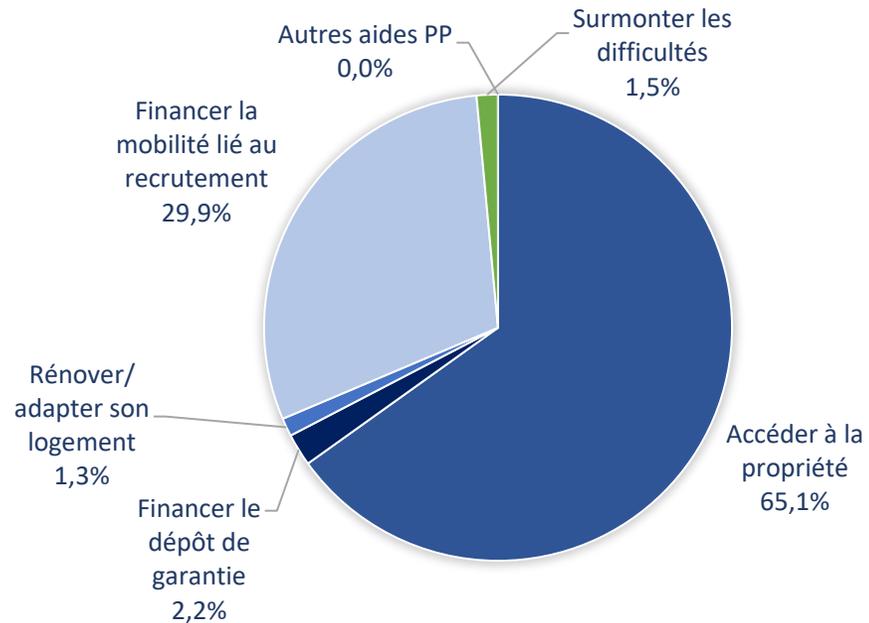




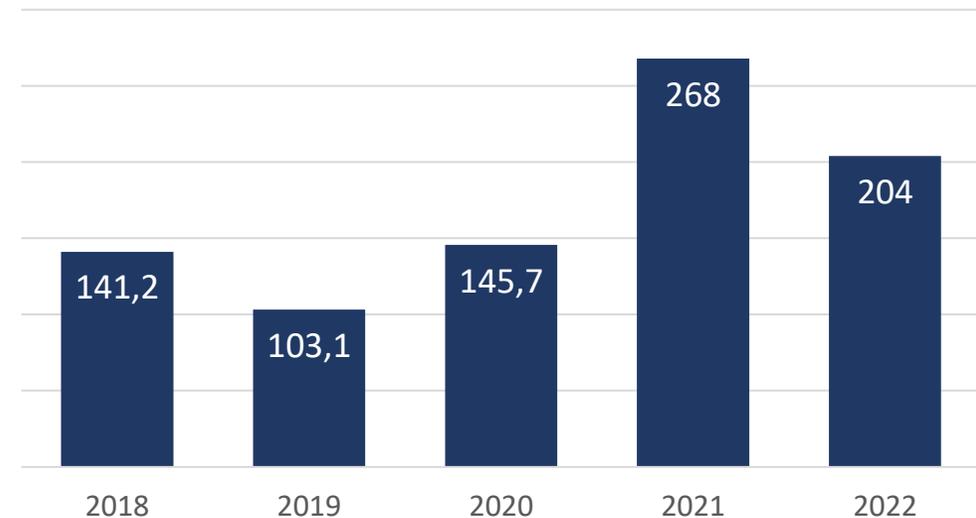
204 M€ d'aides financières directes délivrées aux salariés

Près des 2/3 des aides financières consacrées à l'accèsion à la propriété

Près 1/3 pour financer la mobilité



Montants des aides financières délivrées par Action Logement Services en Ile-de-France (en millions d'€)



Déploiement du Plan d'Investissement Volontaire (PIV)



Un engagement financier de 1 005 Millions d'€ en soutien au développement de l'offre de logements

+52% de financements par rapport à 2021

Au titre de la NCQ (en M€)	Région IDF
Prêts amortissables PLAI-PLUS	211,0
Prêts structures collectives (Hors PTFTM)	17,4
Prêts amortissables PLS	56,6
PTFTM	49,0
Prêts amortissables PLI/LI	79,1
Total Droit Commun	413,1
Action Cœur de Ville net (prêt et subvention) (PP+PM)	38,9
Innovation	1,0
Ingénierie territoriale	0,2
Total des engagements PM	453,2
ACV- Réservations de crédits	8,9
Prêts NPNRU	127,2
Total des financements NCQ	589,3

PP : Personnes Physiques

PM : Personnes Morales

NCQ : Nouvelle Convention Quinquennale 2018-2022

yc annulations d'engagements

FINANCER UNE OFFRE DE LOGEMENTS VARIÉS POUR FAVORISER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS



Un engagement financier de 1 005 Millions d'€ en soutien au développement de l'offre de logements

Au titre du PIV (en M€)	Région IDF
Prêts Production LLS PLUS-PLAI	-0,5
Prêts Production Logement jeunes actifs et étudiants	42,1
Prêts LI (Production / Travaux de montée en gamme)	-10,2
Prêts Organismes de fonciers solidaires (OFS)	22,5
Sub Foncière transformation bureaux (FTI)	284,4
Total PIV Prêts	338,4
Création d'espaces de co-working	0,4
Sub Production LLS PLUS-PLAI	37,2
Sub Production Logement jeunes actifs et étudiants	10,4
Sub Création colocation dans le neuf et l'ancien	-0,1
Sub Démolition et production	1,5
Sub Copropriétés dégradées	28,1
Sub Organismes de fonciers solidaires (OFS)	0,1
Total PIV Subventions	77,7
Total général PIV	416,1

yc annulations d'engagements

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



[actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

Programmation 2023 des aides à la pierre pour le développement de l'offre de logement social et l'amélioration du parc privé

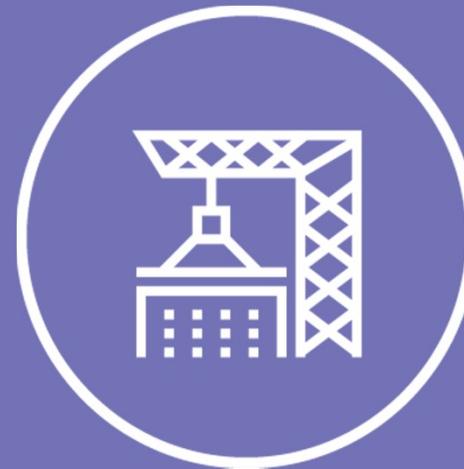
 Accès au logement

 Amélioration du parc

 Hébergement et insertion

 Production de logements sociaux

Programmation et répartition des objectifs et des enveloppes relatifs au développement de l'offre de logement social



Bilan des agréments 2022

Une baisse du volume d'agréments de logements sociaux en Île-de-France par rapport à 2021

- ✓ 21 805 agréments totaux, soit 69 % des objectifs programmés début 2022 (76 % d'atteinte des objectifs au niveau national), et une baisse de 5 % par rapport aux agréments 2021
 - 6 457 PLAI, soit 60 % des objectifs initiaux et - 12 % par rapport à 2021
 - 6 464 PLUS, soit 56 % des objectifs et - 14 % par rapport à 2021 (produit le plus impacté)
 - 8 884 PLS, soit 98 % des objectifs et + 9 % par rapport à 2021 (seul produit en progression)
- ✓ De bons résultats sur la frange la plus sociale : augmentation de 25 % de la production en PLAI adapté (810 logements agréés à 90 % d'atteinte de l'objectif) et de 12 % de la production de pensions de famille (647 logements agréés soit plus de deux fois l'objectif notifié début 2022)
- ✓ Concernant les logements étudiants en résidences universitaires, une augmentation de 23 % par rapport à 2021 : 2 531 logements agréés, mais en deçà de l'objectif notifié de 4 650 logements (54 % d'atteinte de l'objectif)
- ✓ Une progression importante de la production de LLS en reconstitution de l'offre démolie par l'ANRU : 3 706 logements en 2022, + 167 % par rapport à 2021
- ✓ **Au global (offre nouvelle et reconstitution) : une augmentation de 4,6 % des agréments par rapport à 2021 (+ 8 % en PLAI, - 3 % en PLUS et + 9 % en PLS)**

Bilan des agréments 2022, en droit commun

	PROGRAMMATION 2022							REALISATION 2022									
	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	PLAI adapté	dont PLAI « pensions de famille »	dont PLAI/PLUS/PLS étudiants	Enveloppe FNAP 479 notifiée	PLAI	PLUS	PLS	Total LLS	PLAI adapté	Part des PLAI adapté dans la production PLAI	dont PLAI « pensions de famille »	dont PLAI/PLUS/PLS étudiants	Enveloppe FNAP 479 consommée
75	2 336	2 131	1 617	6 084	196			86 666 667 €	898	1290	1232	3 420	43	5%	43	500	49 433 055 €
92	1 379	1 473	1 175	4 028	116			26 907 178 €	543	704	841	2 088	147	27%	50	244	13 905 000 €
93	800	1 192	962	2 954	67			14 599 607 €	318	167	1190	1 675	31	10%	23	245	6 356 415 €
94	1 618	1 729	1 379	4 726	136			32 207 704 €	1158	1195	1097	3 450	117	10%	45	144	26 258 213 €
77	1 177	1 257	1 003	3 437	99			14 952 474 €	879	872	964	2 715	98	11%	54	168	10 004 850 €
78	1 324	1 414	1 128	3 866	111			21 718 708 €	1055	965	1335	3 355	98	9%	212	535	18 011 900 €
91	1 104	1 179	940	3 222	93			13 947 319 €	1199	808	1284	3 291	241	20%	187	550	15 119 600 €
95	1 048	1 120	893	3 061	88			14 433 557 €	407	463	941	1 811	35	9%	33	145	6 613 500 €
IDF	10 787	11 495	9 095	31 377	905	333	4 650	225 433 214 €	6 457	6 464	8 884	21 805	810	13%	647	2 531	145 702 533 €
Part sur le total	34,4%	36,6%	29,0%						29,6%	29,6%	40,7%		3,7%				

	Taux de réalisation 2022 (réalisé 2022/programmé 2022)							Evolution 2022/2021							
	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	PLAI adapté	dont PLAI « pensions de famille »	dont PLAI/PLUS/PLS étudiants	Enveloppe FNAP 479 consommée/notifiée	PLAI	PLUS	PLS	Total LLS	PLAI adapté	dont PLAI « pensions de famille »	dont PLAI/PLUS/PLS étudiants
75	38%	61%	76%	56%	22%			57,0 %	-30%	-2%	-29%	-21%	2%	-51%	426%
92	39%	48%	72%	52%	127%			51,7 %	-24%	-42%	-8%	-26%	137%	-46%	-55%
93	40%	14%	124%	57%	46%			43,5 %	-54%	-64%	27%	-20%	-40%	-51%	-38%
94	72%	69%	80%	73%	86%			81,5 %	5%	13%	-16%	0%	36%	150%	-73%
77	75%	69%	96%	79%	99%			66,9 %	-24%	-27%	23%	-14%	-46%	-51%	/
78	80%	68%	118%	87%	88%			82,9 %	61%	19%	7%	23%	238%	/	161%
91	109%	69%	137%	102%	260%			108,4 %	-6%	-20%	71%	9%	7%	-5%	132%
95	39%	41%	105%	59%	40%			45,8 %	-15%	15%	90%	31%	-56%	27%	303%
IDF	60%	56%	98%	69%	90%	206%	54%	64,6 %	-12%	-14%	9%	-5%	25%	12%	23%

Bilan 2022 des agréments en logement social

	Réalisation 2022 ANRU			Réalisation 2022 FNAP + ANRU				Evolution 2022/2021						
	ANRU PLAI	ANRU PLUS	ANRU Total	FNAP + ANRU PLAI	FNAP + ANRU PLUS	FNAP PLS	Total LLS FNAP + ANRU	ANRU PLAI	ANRU PLUS	ANRU Total	FNAP + ANRU PLAI	FNAP + ANRU PLUS	FNAP PLS	Total LLS FNA P + ANRU
75	58	39	97	956	1 329	1 232	3 517	/	/	/	-25%	1%	-29%	-18,70%
92	172	184	356	715	888	841	2 444	59%	360%	141%	-13%	-29%	-8%	-18,15%
93	665	230	895	983	397	1 190	2 570	80%	-20%	36%	-7%	-48%	27%	-6,61%
94	214	166	380	1 372	1 361	1 097	3 830	57%	52%	55%	11%	17%	-16%	3,26%
77	480	320	800	1 359	1 192	964	3 515	576%	567%	572%	10%	-5%	23%	7,72%
78	295	233	528	1 350	1 198	1 335	3 883	743%	302%	468%	96%	38%	7%	38,14%
91	300	160	460	1 499	968	1 284	3 751	341%	186%	271%	12%	-9%	71%	19,00%
95	115	75	190	522	538	941	2 001	/	/	/	9%	33%	90%	45,00%
IDF	2 299	1 407	3 706	8 756	7 871	8 884	25 511	192%	135%	167%	8%	-3%	9%	4,64%
Part sur le total	62,0%	38,0%		34,3%	30,9%	34,8%								

Au total (offre nouvelle et reconstitution) : des disparités départementales avec globalement une grande couronne dans une tendance parfois nette de hausse (+ 45 % dans le Val d'Oise -hausse portée principalement par les PLS-, + 38 % dans les Yvelines -avec une très forte hausse en PLAI-, + 19 % en Essonne), et une petite couronne (hors Val de Marne en légère hausse -plus nette sur les PLAI-) en baisse, parfois importante (Paris à - 19 %, - 18 % pour les Hauts-de-Seine, - 7 % pour la Seine Saint-Denis).

Programmation 2023 – Objectifs régionaux de production de logement social

- ✓ Un objectif d'agrément pour 2023 de **25 235 LLS** (- 19,6 % par rapport à 2022) à financer au titre de l'offre nouvelle (FNAP).
- ✓ Cette baisse s'explique par la volonté de mieux articuler l'exercice de programmation FNAP avec les capacités à faire des territoires et la montée en charge de la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU (5 502 logements supplémentaires à financer par l'ANRU) : ce seront donc **30 737 LLS au total** qui devront être financés en Île-de-France en 2023, par le FNAP et par l'ANRU
- ✓ **Des objectifs très ambitieux au regard de la réalisation 2022**
 - Offre nouvelle (FNAP) : + 16 % par rapport aux logements agréés en 2022
 - Reconstitution (ANRU) : + 48 %
- ✓ Une programmation de droit commun qui se décompose en :
 - 8 813 PLAI (+ 36 % par rapport au réalisé 2022), soit 35 % du total
 - 9 172 PLUS (+ 42 % par rapport au réalisé 2022), soit 36 % du total
 - 7 250 PLS (- 18 % par rapport au réalisé 2022), soit 29 % du total
- ✓ Des objectifs par produits « spécifiques » :
 - 11 % des PLAI (942) devront être financés en PLAI adaptés, dont près de 2/3 en logements ordinaires (+ 16 % / réalisé 2022)
 - 500 agréments PLAI devront être délivrés en pensions de famille (+ 50 % / notifié 2022, mais 647 réalisé)
 - 4 650 logements (comme en 2022) devront être financés en résidences universitaires, soit + 83 % par rapport à 2022
 - 3 316 logements PLAI ou PLUS (13 % du total à agréer) devront être financés sur des opérations vertueuses en sobriété foncière

Programmation 2023 – Objectifs de production *infra*-régionale

Les principes de la répartition *infra*-régionale des objectifs

- ✓ Discussion préalable avec Paris pour arrêter la nouvelle convention 2023 / 2028 de délégation des aides à la pierre : maintien d'un niveau ambitieux de production visant à permettre la sortie de Paris du dispositif SRU à l'issue du triennal en cours, et au-delà l'atteinte d'un taux de 30 % de LLS à l'horizon 2030 (« Stratégie Logement » de la Ville de Paris)
- ✓ Reprise des objectifs notifiés par l'ANRU sur le volet reconstitution de l'offre (5 502 logements) avec 60 % en PLAI et 40 % en PLUS.
- ✓ Répartition de l'offre nouvelle, hors Paris, *au prorata* du poids des départements dans l'enquête de programmation pour garantir un taux global de PLAI, PLUS et PLS homogène dans tous les départements (respectivement 40 %, 37 % et 23 %)

En nombre de logements	OBJECTIF AGRÈMENTS <u>FNAP</u> 2023				OBJECTIF AGRÈMENTS <u>ANRU</u> 2023				OBJECTIF AGRÈMENTS <u>FNAP+ ANRU</u> 2023			
	PLAI	PLUS	PLS	Tous LLS	PLAI	PLUS	PLS	Tous LLS	PLAI	PLUS	PLS	Tous LLS
75	1 312	1 313	1 125	3 750	37	25	0	62	1 349	1 338	1 125	3 812
92	1 517	1 485	1 016	4 018	268	179	0	447	1 785	1 664	1 016	4 465
93	672	953	1 082	2 707	1 229	820	0	2 049	1 901	1 773	1 082	4 756
94	1 302	1 359	1 052	3 713	546	364	0	910	1 848	1 723	1 052	4 623
77	1 073	1 059	736	2 868	221	148	0	369	1 294	1 207	736	3 237
78	1 214	1 229	898	3 341	364	242	0	606	1 578	1 471	898	3 947
91	1 044	1 075	813	2 932	386	258	0	644	1 430	1 333	813	3 576
95	679	699	528	1 906	249	166	0	415	928	865	528	2 321
Île-de-France	8 813	9 172	7 250	25 235	3 300	2 202	0	5 502	12 113	11 374	7 250	30 737

Programmation 2023 – Montant affecté aux aides à la pierre

- Une dotation globale Île-de-France sur les crédits FNAP pour 2023 de **215,4 M€**
 - **197,7 M€ sur le développement de l'offre nouvelle** en ciblant les produits les plus sociaux (PLAI), soit - 12,3 % par rapport à l'enveloppe 2022 (225,4 M€), mais avec un objectif de production lui aussi en nette diminution de 24,3 %, enveloppe intégrant 9,5 M€ pour le financement des 3 316 logements répondant aux critères de sobriété foncière
 - Des dotations complémentaires :
 - 2,2 M€ pour financer des logements étudiants en PLUS, pour accélérer la relance de la production sur ce champ
 - 14 M€ de complément de financement sur les PLAI adapté
 - 1,5 M€ pour le financement de MOUS
- Le montant moyen subvention (MMS) par PLAI à financer notifié à l'Île-de-France bénéficie ainsi en 2023 d'une **augmentation de 7,3 %** : geste du niveau national pour relancer la production sur les territoires où les difficultés se concentrent (augmentation des coûts de construction, forte tension sur la demande, prix du foncier très élevés ...)
- Par ailleurs, **enveloppe nationale de 10 M€** disponible pour financer des opérations bénéficiant de l'exercice par le préfet de département du droit de préemption urbain (DPU) en communes carencées (2,9 M€ consommés sur cette ligne par l'Île-de-France en 2022, 19 % de la consommation nationale)

Programmation 2023 - Ventilation *infra*-régionale budgétaire

Une ventilation des enveloppes qui vise à tenir compte des différences de coûts entre les différents territoires (montant moyen de subvention (MMS) constaté par PLAI sur la période 2017-2022).

<i>Enveloppes FNAP 2023</i>	<i>Enveloppe FNAP 2023</i>	<i>MMS par PLAI 2023</i>
75	59 166 667 €	45 097 €
92	37 289 293 €	24 581 €
93	13 164 094 €	19 589 €
94	28 757 661 €	22 087 €
77	14 010 597 €	13 057 €
78	21 118 015 €	17 395 €
91	14 156 824 €	13 560 €
95	10 037 501 €	14 783 €
Île-de-France	197 700 651 €	22 433 €

Programmation 2023 – Part des délégataires

- Rappel du bilan 2022

Bilan 2022 Délégataire					
	PLAI	PLUS	PLS	LLS	Enveloppe consommée 2022 (€)
Ville de Paris (75)	898 dont 43 PLAI-adapté	1290	1232	3 420 *	50 210 895 € dont 777 840 € pour le PLAI-adapté
CA Melun Val de Seine (77)	51 dont 8 PLAI-adapté	75	58	184	767 350 € dont 122 500 € pour le PLAI-adapté
CA de Cergy-Pontoise (95)	48 dont 5 PLAI-adapté	18	14	80	807 500 € dont 81 500 € pour le PLAI-adapté
Total Délégataire	997	1383	1304	3684	51 785 745 €
* comprenant les 98 réagréments					

- Programmation 2023

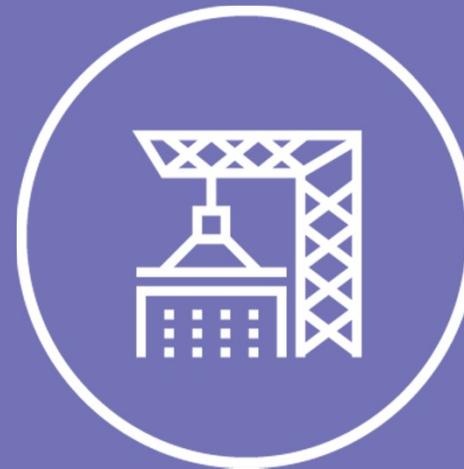
Objectifs 2023 Délégataire					
	PLAI	PLUS	PLS	LLS	Enveloppe notifiée 2023 (€)
Ville de Paris (75)	1312 dont 118 PLAI-adapté	1313	1125	3750	59 166 667 € (hors PLAI-adapté)
CA Melun Val de Seine (77)	51 dont 7 PLAI-adapté	68	51	170	729 500 €
CA de Cergy-Pontoise (95)	120 dont 30 PLAI-adapté	160	120	400	2 000 000 €
Total Délégataire	1483	1541	1296	4320	61 896 167 €

Programmation 2023 – Montant affecté aux aides à la pierre Rénovation énergétique du parc social

Dans la continuité du plan de relance pour soutenir la rénovation énergétique, le FNAP met en place en 2023 :

- **une expérimentation « seconde vie des logements locatifs sociaux »**, finançant des opérations de rénovation très ambitieuses, avec un accompagnement des interventions lourdes sur le patrimoine existant. L'enveloppe nationale de **15 M€ (forfait moyen retenu est de 16 650 € par logement**, pouvant être modulé selon les opérations avec un plafond de subvention fixé à 23 000 € par logement), sera ventilée en juin 2023 après recueil des viviers possibles (en cours en Ile-de-France) avec un objectif de rénover 900 logements au niveau national
- une enveloppe régionale de **48,7 M€** répartie de la façon suivante :
 - 27,6 M€ pour financer la rénovation énergétique seule des logements sociaux, avec un forfait moyen de subvention fixé à 4 000 € (plafond 12 500 €), et un objectif fixé à 6 901 logements
 - 21,14 M€ pour financer les opérations de restructuration ou réhabilitation des logements sociaux, avec un forfait moyen de subvention fixé à 8 000 € (plafond 20 000 €), et un objectif fixé à 2 642 logements
 - la répartition *infra*-régionale de cette enveloppe sera présentée en prochain bureau du CRHH (enquête de gestion en cours pour identifier le vivier d'opérations dans les départements)

Programmation et répartition des objectifs et des enveloppes ANAH



Bilan des engagements ANAH 2022 – Chiffres clés

- **179,4 M€** engagés (hors humanisation des centres d'hébergement) soit 17 % des crédits engagés au niveau national qui représentent une hausse de 27 % par rapport à 2021, dont :
 - 158 M€ d'aides aux travaux
 - 17 M€ d'aides à l'ingénierie

- **21 258 ménages aidés** soit 22 % des ménages aidés au niveau national

- **Une dynamique d'engagement au-dessus des objectifs prévus**
 - Dotation initiale de 158 M€ en janvier 2022 bonifiée de 30 M€ à l'automne
 - Consommation à 98 % des crédits délégués à l'Île-de-France

- **467 533 €** engagés en humanisation des centres d'hébergement
 - 50 000 € : centre d'hébergement Pauline Rolland à Paris
 - 417 533 € : centre d'Hébergement et accueil temporaire de Carrières-Sous-Poissy

Bilan des engagements ANAH 2022 par dispositif – Une dynamique à la hausse

Dispositif	Crédits engagés 2021	Crédits engagés en 2022	Evolution 2021-2022
Lutte contre l'Habitat indigne (PO)*	1 337 353 €	2 477 307 €	85 %
MPRS (PO)*	31 669 859 €	24 902 305 €	-21 %
Autonomie (PO)*	4 280 693 €	4 644 330 €	8 %
Aides aux propriétaires Bailleurs	1 259 980 €	1 094 368 €	-13 %
Copropriétés en difficultés	45 993 399 €	67 560 715 €	47 %
MPR Copropriétés	25 413 961 €	57 387 280 €	126 %
dont fragiles	21 194 947 €	43 293 301 €	104 %
dont saines	4 219 014 €	14 093 979 €	234 %
Travaux	109 955 245 €	158 066 305 €	44 %
Ingénierie	14 446 465 €	16 921 002 €	17 %
Total IDF	140 715 879 €	179 399 870€	27 %
*Propriétaires Occupants			

- Une hausse de 44 % des aides aux travaux entre 2021 et 2022
- Une tendance à la hausse de presque tous les dispositifs, en particulier les aides à la lutte contre l'habitat indigne (+85 %), MPR Copro (+126 %) et les aides aux copropriétés dégradées (+47 %)
- Une dynamique observée dans presque tous les territoires (sauf sur les territoires en délégation de compétence, hors Paris)

Programmation 2023 – Une dotation à la hausse par rapport à 2021

- Dotation initiale de **217 M€** (hors humanisation des centres d'hébergement) en **hausse de 38 %** par rapport à 2022
 - **195,8 M€** d'aides aux travaux en hausse de 39 % par rapport à 2022, imputable notamment à des objectifs significativement augmentés (+ 71 % sur PO Autonomie, + 9 % sur MPR Sérénité, + 40 % sur MPR Copro)
 - **21,2 M€** d'aides à l'ingénierie en hausse de 23 % par rapport à 2022

	Tendance Nationale	Tendance Francilienne
PO/LHI	16%	-48 %
PO Auto	67%	88 %
PO MPRS	21%	20 %
PB	15%	8 %
Copro D	45%	23 %
MPR Copro		91 %
Ingénierie	27%	23 %
Total	26%	38 %

- Tendance nationale à la hausse qui se confirme sur la plupart des dispositifs au niveau régional
 - **Propriétaires occupants (PO) Autonomie** qui présente une hausse massive de 88 % en prévision de la mise en place de **Ma Prime Adapt au 1 janvier 2024**
 - **Ma Prime Rénov (MPR) Copropriétés + 91 %**
 - Sur PO lutte contre l'habitat indigne (LHI), baisse de la dotation liée à la division quasi par 2 du coût moyen, mais l'objectif en nombre de ménages aidés ne diminue pas

Programmation 2023 – Principes de répartition *infra*-régionale

Logements (en nombre)	Objectif 2022	Réalisé 2022 (chiffre définitifs Anah)	Demande DRIHL 2023 (enquête de programmation été 2022)	Objectif 2023	Part des besoins couverts en logements	Evolution entre objectif 2023 et objectifs 2022
Propriétaire Occupant Lutte Habitat Indigne	210	201	250	210	84 %	0 %
PO Autonomie	1 004	986	1 237	1 713	138 %	71 %
Propriétaire Occupant Ma Prime Renov Séré	2 258	1 696	2 676	2 467	92 %	9 %
Total Propriétaires occupants	3 472	2 883	4 163	4 390	105 %	26 %
Propriétaires bailleurs	133	77	208	133	64 %	0 %
Copropriété en difficultés	9 783	8 267	6 927	6 235	90 %	-36 %
MPR Copropriétés	8 083	10 031	15 824	11 296	71 %	40 %
Total régional en nombre de logements	21 471	21 258	27 122	22 054	81 %	3 %

Dotations (en euros)	Dotation 2022	Engagé 2022 (chiffres définitifs Anah)	Demande DRIHL 2023 (enquête de programmation été 2022)	Dotation 2023	Part des besoins couverts en dotation	Evolution entre dotation 2023 et dotation 2022
PO LHI	4 683 000 €	2 477 307 €	6 199 400 €	2 445 101 €	39 %	-48 %
PO Autonomie	3 279 064 €	4 644 330 €	4 040 042 €	6 177 078 €	153 %	88 %
PO MPRS	27 825 334 €	24 902 305 €	32 976 348 €	33 417 982 €	101 %	20 %
Total PO	35 787 398 €	32 023 942 €	43 215 790 €	42 040 161 €	97 %	17 %
PB	2 566 634 €	1 094 368 €	4 013 984 €	2 775 843 €	69 %	8 %
Copropriétés dégradées	64 685 332 €	67 560 715 €	94 968 439 €	79 743 559 €	84 %	23 %
MPR Copropriétés	37 304 992 €	57 387 280 €	79 500 589 €	71 190 914 €	90 %	11 %
Ingénierie	17 306 085 €	16 921 002 €	23 904 033 €	21 212 578 €	89 %	23 %
Total régional de la dotation	157 650 441 €	174 987 307 €	245 602 835 €	216 963 055 €	88 %	38 %

Nb : la dotation initiale 2022 n'inclut pas les 34 M€ de la carence d'Oberursel (réserve nationale), alors que la dotation 2023 l'inclut

Programmation 2023 – Principes de répartition *infra-régionale*

Une répartition issue d'un dialogue de gestion avec les territoires, assise sur les capacités à faire et les opérations programmées, et prévoyant quand nécessaire une « proratisation » des dotations en fonction des besoins couverts par l'enveloppe régionale sur les différentes lignes d'intervention (et en ménageant une réserve régionale pour faciliter la gestion des crédits)

	Total	PO LHI/TD	PO Energie (MPRS)	PO Autonomie	PB	Copropriétés en difficulté	MPR copropriétés fragiles	MPR copropriétés saines	MPR copropriétés
Paris									
Délégataire Ville de Paris	3 628	77	82	102	17	1 041	738	1 571	2 309
Total Paris (1)	3 628	77	82	102	17	1 041	738	1 571	2 309
Seine-et-Marne									
Délégation locale hors DAP	1 447	20	408	217	28	308	268	198	466
Délégataire CAMVS (Melun)	209	3	62	31	4	39	0	70	70
Total Seine-et-Marne (2)	1 656	23	470	248	32	347	268	268	536
Yvelines									
Délégation locale	2 877	7	499	275	15	715	679	687	1 366
Total Yvelines (3)	2 877	7	499	275	15	715	679	687	1 366
Essonne									
Délégation locale	3 883	6	427	216	7	1 794	580	853	1 433
Total Essonne (4)	3 883	6	427	216	7	1 794	580	853	1 433
Hauts-de-Seine									
Délégation locale	1 942	8	93	106	11	116	950	658	1 608
Total Hauts-de-Seine (5)	1 942	8	93	106	11	116	950	658	1 608
Seine-Saint-Denis									
Délégation locale	1 606	30	287	159	9	682	342	97	439
Total Seine-Saint-Denis (6)	1 606	30	287	159	9	682	342		342
Val-de-Marne									
Délégation locale	1 698	5	82	157	6	722	484	242	726
Total Val-de-Marne (7)	1 698	5	82	157	6	722	484	242	726
Val-d'Oise									
Délégation locale hors DAP	2 541	20	213	104	22	818	1169	195	1 364
Délégataire CA Cergy-Pontoise	285	1	41	23	1	0	90	129	219
Total Val-d'Oise (8)	2 826	21	254	127	23	818	1 259	324	1 583
Total dotations des territoires de gestion (1 à 8) (A)	20 116	177	2 194	1 390	120	6 235	5 300	4 700	10 000
Reserve régionale (B)	1 008	33	273	323	13	0	366	0	366
Total de la dotation régionale (A + B)	21 124	210	2 467	1 713	133	6 235	5 666	4 700	10 366

Programmation 2023 – Répartition *infra*-régionale proposée

	Dotation totale		Détail répartition aides aux travaux, ingénierie et humanisation						
	Travaux + Ingénierie (hors humanisation)		PO LHI/TD	PO Energie (MPRS)	PO Autonomie	PB	Copropriétés en difficulté	MPR Copropriétés	Ingénierie
Paris									
Délégataire Ville de Paris	28006231 €		896511 €	1110772 €	367812 €	354807 €	10790480 €	13835735 €	650114 €
Total Paris (1)	28006231 €		896511 €	1110772 €	367812 €	354807 €	10790480 €	13835735 €	650114 €
Seine-et-Marne									
Délégation locale hors DAP	12655422 €		232860 €	5526768 €	782502 €	584388 €	778278 €	3251638 €	1498988 €
Délégataire CAMVS (Melun)	3269534 €		34929 €	839852 €	111786 €	83484 €	1575000 €	333130 €	291353 €
Total Seine-et-Marne (2)	15924956 €		267789 €	6366620 €	894288 €	667872 €	2353278 €	3584768 €	1790341 €
Yvelines									
Délégation locale	21840121 €		81501 €	6759454 €	991650 €	313065 €	2566776 €	9120376 €	2007299 €
Total Yvelines (3)	21840121 €		81501 €	6759454 €	991650 €	313065 €	2566776 €	9120376 €	2007299 €
Essonne									
Délégation locale	39746892 €		69858 €	5784142 €	778896 €	146097 €	17123132 €	9057287 €	6787480 €
Total Essonne (4)	39746892 €		69858 €	5784142 €	778896 €	146097 €	17123132 €	9057287 €	6787480 €
Hauts-de-Seine									
Délégation locale	15341636 €		93144 €	1259778 €	382236 €	229581 €	1100000 €	11317572 €	959325 €
Total Hauts-de-Seine (5)	15341636 €		93144 €	1259778 €	382236 €	229581 €	1100000 €	11317572 €	959325 €
Seine-Saint-Denis									
Délégation locale	49917787 €		349290 €	3887702 €	573354 €	187839 €	38115158 €	3408637 €	3395807 €
Réserve nationale fléchée 93 (Epinay)	0 €								
Total Seine-Saint-Denis (6)	49917787 €		349290 €	3887702 €	573354 €	187839 €	38115158 €	3408637 €	3395807 €
Val-de-Marne									
Délégation locale	10461962 €		58215 €	1110772 €	566142 €	125226 €	2142578 €	5322306 €	1136723 €
Total Val-de-Marne (7)	10461962 €		58215 €	1110772 €	566142 €	125226 €	2142578 €	5322306 €	1136723 €
Val-d'Oise									
Délégation locale hors DAP	18700520 €		232860 €	2885298 €	375024 €	459162 €	1500000 €	11001278 €	2246898 €
Délégataire CA Cergy-Pontoise	2177612 €		11643 €	555386 €	82938 €	20871 €	0 €	1389441 €	117333 €
Total Val-d'Oise (8)	20878132 €		244503 €	3440684 €	457962 €	480033 €	1500000 €	12390719 €	2364231 €
Total dotations des territoires de gestion (1 à 8) (A)	202117717 €		2060811 €	29719924 €	5012340 €	2504520 €	75691402 €	68037400 €	19091320 €
Réserve régionale (B)	14845338 €		384290 €	3698058 €	1164738 €	271323 €	4052157 €	3153514 €	2121258 €
Total de la dotation régionale (A + B)	216963055 €		2445101 €	33417982 €	6177078 €	2775843 €	79743559 €	71190914 €	21212578 €

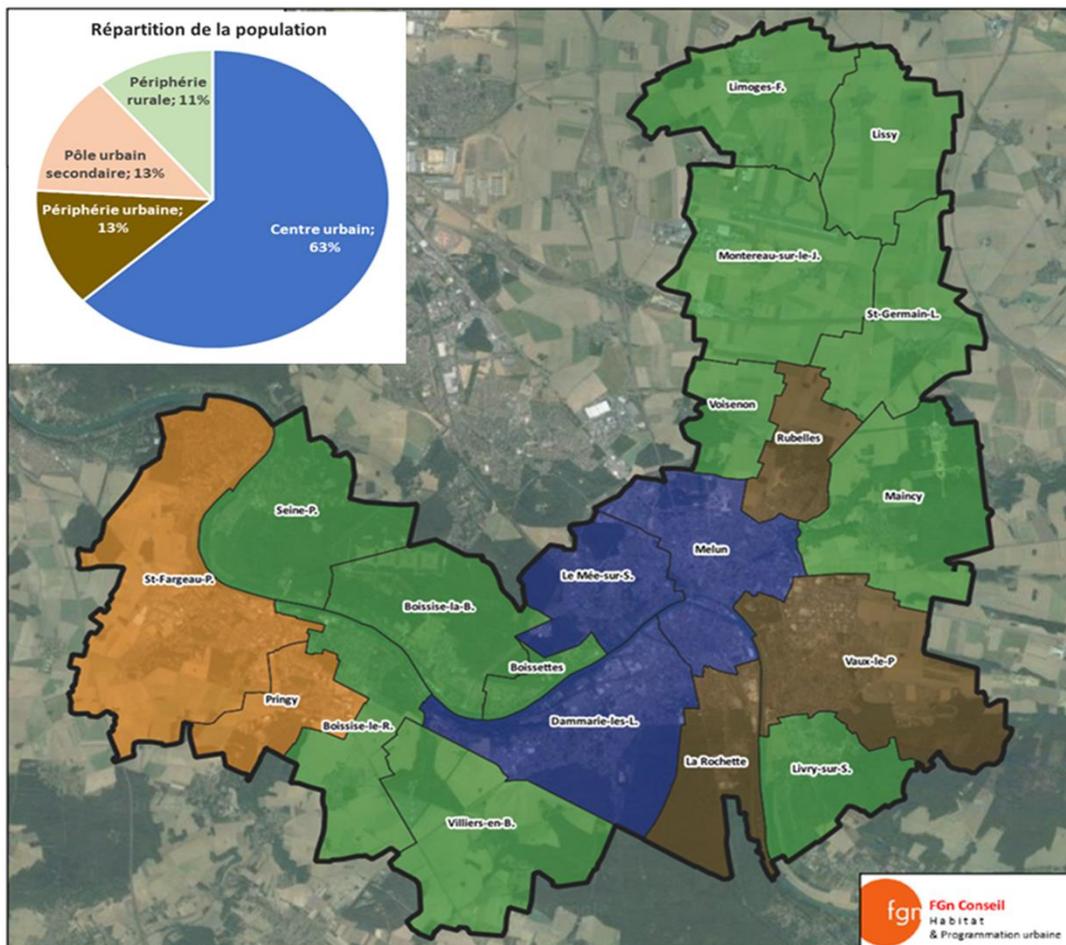
Avis sur le projet de convention de délégation des aides à la pierre pour la Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine

**4^{ÈME} DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (2023-2028)
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE**

**Présentation séance plénière du CRHH
31 mars 2023**

La CA Melun Val de Seine

Typologie « PLH » des communes de la CA Melun Val de Seine



Cartographie : F. Gnonlonfoun Conseil



20 Communes, aux profils de très urbain à rural



133.000 habitants en 2019

+ 5 000 habitants entre 2013 et 2019
(+0,7 % par an, contre + 0,4 % en IDF)



PARC SOCIAL

17 500 logements sociaux (30% des résidences principales)
4 communes atteignant les obligations SRU (dont 3 à + 40%)
6 communes déficitaires



PARC PRIVE

En cours :

- OPAH-RU centre ancien Melun
- Plan de sauvegarde copropriété Espace (100 lgts)
- Plan de sauvegarde copropriété Plein-Ciel (300 lgts)
- Mon Plan Renov' (dispositif de subvention sur fonds propre)

A venir dans le cadre du PLH :

- POPAC
- PIG sur l'ensemble du territoire

Bilan de la 3^{ème} délégation des aides à la pierre (2016-2022)

Parc public

- Objectif initial : production de 900 LLS pour une enveloppe de 5 142 K€ et une répartition de 30% PLAI / 60 % PLUS / 10% PLS
- Objectif révisé pour tenir compte du niveau de la dynamique des agréments et de la prolongation d'un an de la DAP : 1 483 LLS pour 7 626 K€
- Résultats : **1 453 LLS agréés** pour un financement de **7 393 K€** et une répartition de 37% de PLAI / 46% PLUS / 17% PLS
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **3 567 K€** (dont 1 250 K€ de pénalités SRU)
- 63% des agréments délivrés sur des communes déficitaires SRU

Parc privé

- Objectif initial : réhabilitation de 680 logements pour une enveloppe de 4 410K€
- Objectif révisé pour tenir compte des opérations programmées mises en place et de la volonté d'accélérer la rénovation thermique du territoire : 1 566 logements pour une enveloppe de 13 413 K€
- Résultats : **1 394 logements financés** pour une enveloppe de **12 714 K€**
 - 564 propriétaires occupants (atteinte objectif : 110%)
 - 810 logements en copropriété (81% en raison d'adresses décalées de 2022 à 2023)
 - 18 propriétaires bailleurs (60%)
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **4 738 K€**

4^{ème} délégation des aides à la pierre 2023-2028

Parc public

- Objectif : **1 012 LLS** à agréer pour une enveloppe de **4 377K€**
- Répartition des financements et répartition géographique inscrites dans le PLH 2022-2027
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **1 200 K€** (en partie financé par les pénalités SRU)

Parc privé

- Objectif : réhabilitation de **2 636** logements (7% du parc de logement privé du territoire) pour une enveloppe de **27 019K€** de subventions de travaux et **2 240 K€** de subventions d'ingénierie
 - 2 096 logements en copropriété
 - 486 propriétaires occupants
 - 54 propriétaires bailleurs
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **4 610 K€** de subvention de travaux et **1 610 K€** de subventions d'ingénierie

4^{ème} délégation des aides à la pierre 2023-2028

Une convention glissante de type 2 (instruction des dossiers par les services de l'Etat) à type 3 (instruction des dossiers par la CAMVS)

Année 1 et 2
2023-2024

Parc public :
conv type 2

Parc privé : conv
type 2

Année 3 et 4
2025-2026

Parc public :
conv type 3

Parc privé : conv
type 2

Année 5 et 6
2027-2028

Parc public :
conv type 3

Parc privé : conv
type 3

Avis sur le projet de cadrage des futurs avis du CRHH d'Île-de-France relatifs aux demande d'agrément des opérateurs 'Mon Accompagnateur Renov'

Les étapes clés de déploiement du dispositif Mon Accompagnateur Renov'

Cadre législatif : loi du 22 août 2021 « Climat et résilience »

« La délivrance de la prime de transition énergétique [...] et des aides à la rénovation énergétique de l'Anah est progressivement conditionnée au recours à un accompagnement pour certaines rénovations énergétiques performantes ou globales »

« La première de ces échéances est fixée au plus tard au 1er janvier 2023. »

Opérationnalisation du dispositif

- Décret du 22 juillet 2022
- Arrêté du 21 décembre 2022

Déploiement progressif à partir du 1^{er} janvier 2023

- **Janvier 2023** : accompagnement obligatoire sur MPRS et aides Loc'Avantages avec travaux (réglementation Anah)
- **Printemps 2023** : ouverture de la procédure de demande d'agrément MAR'
- **2 procédures** : 1 simplifiée pour les acteurs historiques / architectes et 1 complète pour les nouveaux acteurs
- **Septembre 2023*** :
 - **Accompagnement obligatoire pour MPR'** deux gestes de travaux ou plus lorsque l'aide dépasse 10 000€
 - Obligation d'agrément pour tous les acteurs
- **Période transitoire jusqu'à juillet 2024** pour intégrer les nouvelles prestations obligatoires dans les conventions OPAG/PIG

2021

2022

2023

!! MAR ne concerne pas l'accompagnement des copropriétés, rien ne change pour MPR COPRO !!

Les acteurs éligibles à l'agrément Mon Accompagnateur Renov'

Au 1^{er} janvier 2023

- > Les opérateurs dits historiques sont **réputés agréés** jusqu'à septembre 2023, Au-delà de cette période ils auront dû avoir obtenu leur agrément :

Espace Conseil France Renov'
(guichet ayant contractualisé avec les collectivités)

Opérateurs Anah
(agréés au titre du CCH)

Structure concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée
(collectivité contribuant en régie ou opérateur missionné par la collectivité)

Collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales (Contribution en région au SPPEH)

Au 1^{er} septembre 2023

- > Tous les acteurs souhaitant effectuer des missions d'accompagnement doivent déposer une demande d'agrément
- > En sus des acteurs historiques, peuvent être agréés :

Qualité d'architecte
(article 2 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Qualification auditeur énergétique
(annexe I du décret n°2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs)

Certification RGE offre globale
(annexe II de l'arrêté du 1^{er} décembre 2015)

Société de tiers financement
(visées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier)

Les missions de Mon Accompagnateur Renov'

- Un accompagnement multi-dimensionnel et personnalisé (très largement inspiré de Ma Prime Renov' Sérénité et du A4/A4bis du SARE : technique, social, administratif et financier
- Un accompagnement à toutes les étapes du projet : en amont des travaux, pendant leur réalisation et à la prise en main du logement après travaux
- Des prestations complémentaires permettant de traiter des besoins spécifiques du ménage, et lorsque nécessaire les situations de dégradation, d'indignité et d'autonomie
- Un renforcement du service public de la rénovation de l'habitat : les Accompagnateurs Renov' s'inscrivent dans la continuité des missions d'information et de conseils que proposent les Espaces Conseils France Renov' aux ménages
- Stimuler la demande et relever le niveau d'ambition et de performance des rénovation

TECHNIQUE

- ✓ Visite et état des lieux du logement
- ✓ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✓ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✓ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- ✓ Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement

SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique

FINANCIER

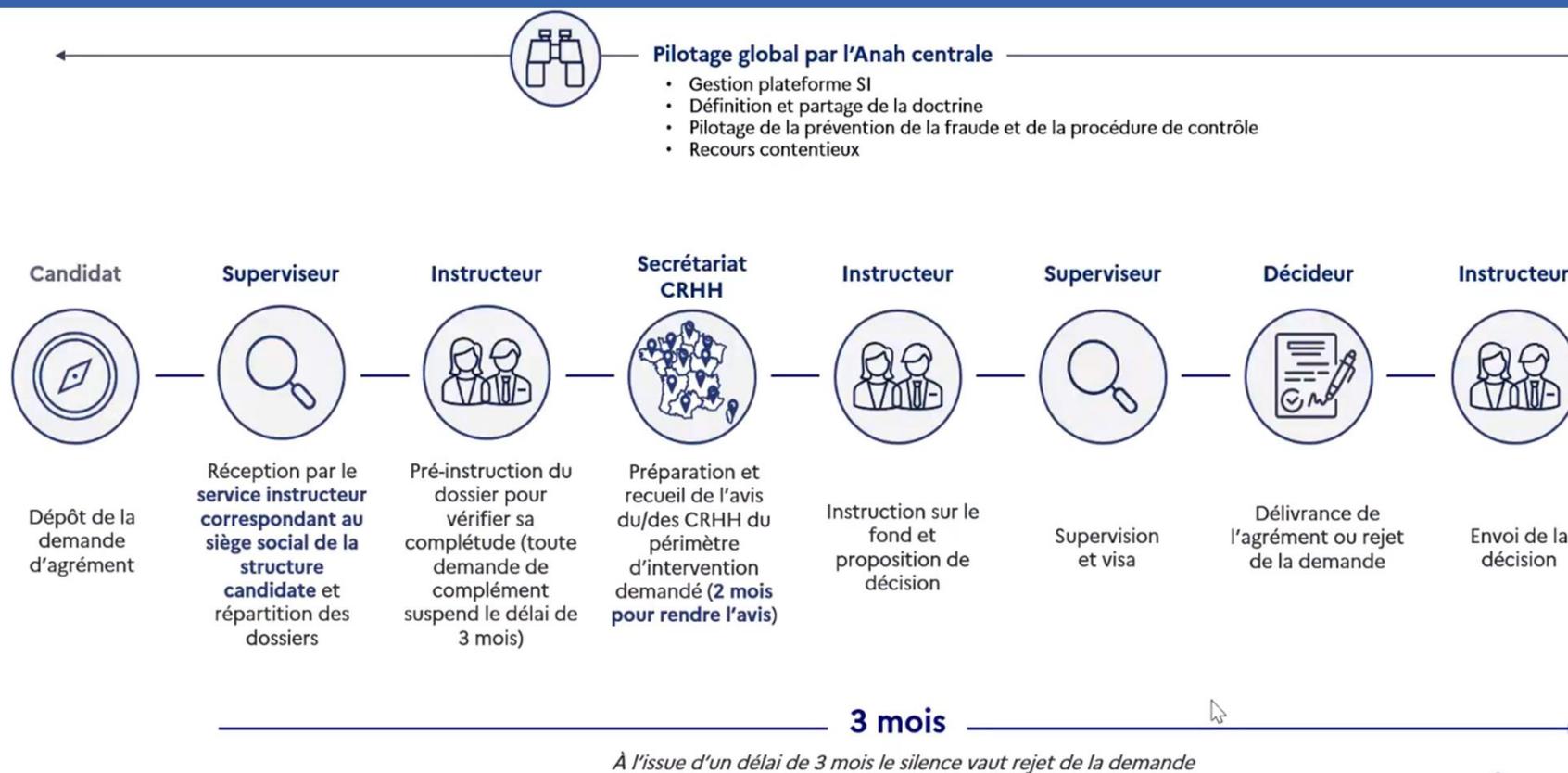
- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires

ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- ✓ Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme



La procédure d'instruction et la saisine du CRHH



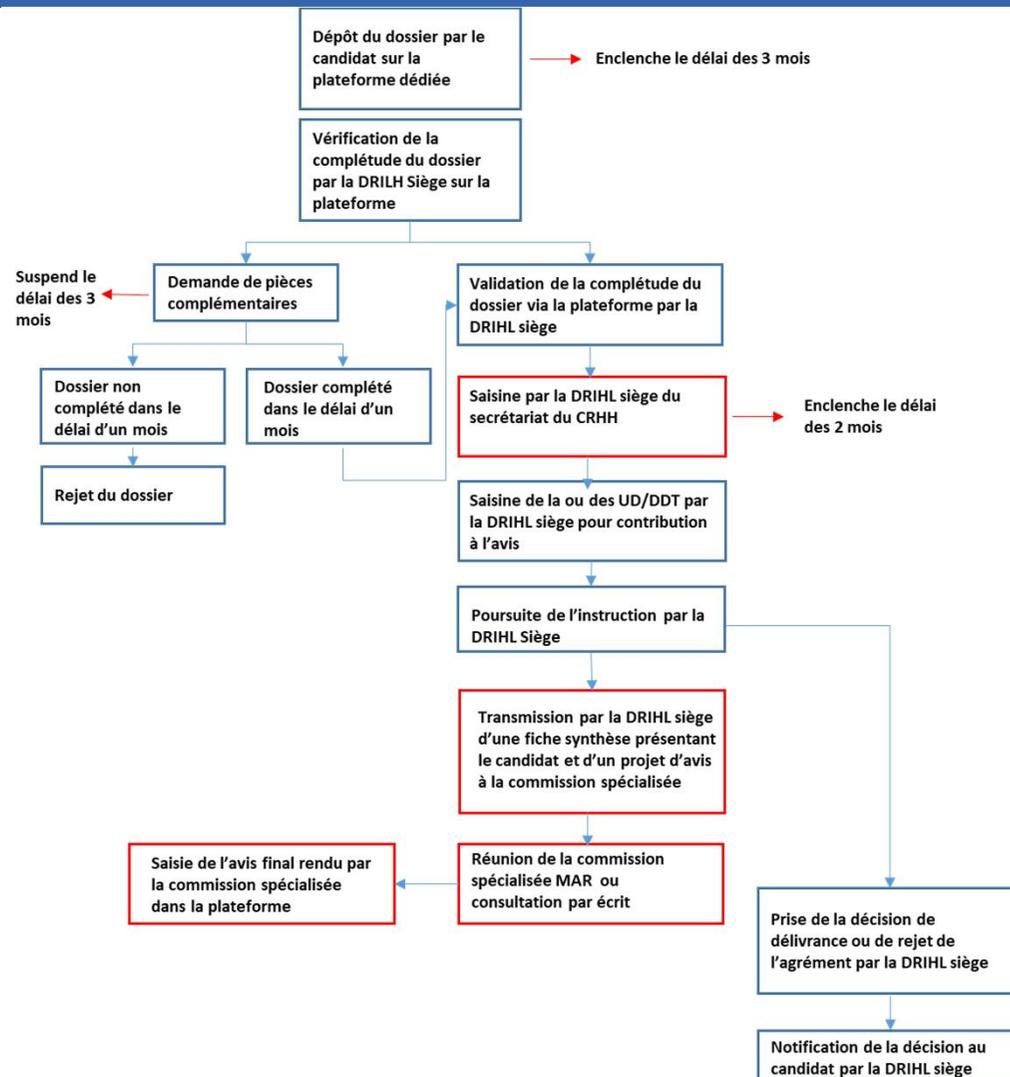
Le CRHH se prononce :



- **par avis simple**, sur l'opportunité d'accorder l'agrément
- **par avis simple**, sur le périmètre de référencement demandé par le candidat à l'agrément



Cadrage proposé au CRHH d'Ile de France



- Délégation de l'avis sur les dossiers MAR à une commission ad hoc composée d'au plus 12 membres dédiée uniquement à ce dispositif
- Appel à manifestation d'intérêt pour recenser les membres du CRHH qui souhaitent participer à cette commission
- Fréquence de réunion de la commission à adapter en fonction du volume des dossiers déposés
- Possibilité pour la commission de rendre un avis en séance ou de façon dématérialisée

Avis sur le projet de modification du Règlement intérieur du CRHH d'Île-de-France

Projet de révision du règlement intérieur

- **Deux évolutions sont proposées :**
 - **Possibilité de déléguer l'avis sur les PDALHPD et leur prorogation, à titre exceptionnel, au Bureau du CRHH, après examen en commission ALHPD, dès lors que les délais l'imposent**
 - **Création d'une Commission ad hoc pour émettre les avis sur les demandes d'agrément des opérateurs Mon Accompagnateur Rénov'**